

**COMMUNE DE SAINT-QUENTIN**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2021**



**COMMUNE DE SAINT-QUENTIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 AVRIL 2021**

**du 2<sup>n</sup><sup>d</sup> Trimestre 2021**



OBJET

AMENAGEMENT  
ET URBANISME -  
Convention de mise  
à disposition  
d'espaces  
communaux.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, la Ville de Saint-Quentin a été sollicitée par des associations culturelles et sportives saint-quentinoises pour la mise à disposition de différents espaces communaux afin de poursuivre leurs activités en extérieur.

Au regard de l'intérêt public que revêt le maintien de ces activités pour la population dans le contexte épidémique, il est proposé que celles-ci soient consenties à titre gratuit. Elles feront l'objet de conventions ponctuelles, soumises au régime des occupations temporaires du domaine public.

Aussi, un projet de convention est annexé au présent rapport ainsi que la liste des associations bénéficiaires de ces mises à disposition.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des espaces communaux de la ville de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53199-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**CONVENTION PONCTUELLE  
DE MISE A DISPOSITION DES ESPACES COMMUNAUX  
DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN**

**ENTRE :**

**La Ville de SAINT-QUENTIN**

Représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire de SAINT-QUENTIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2021.

d'une part,

**ET :**

**L'Utilisateur,**

Représenté par ....., agissant pour le compte .....

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Objet**

La Ville de SAINT-QUENTIN met par les présentes à la disposition de l'Utilisateur le ou les espaces suivants.....  
gérés par la Ville pour la pratique d'activités physiques sportives et/ou culturelles.

**ARTICLE 2 : Durée et Conditions d'utilisation**

Cette mise à disposition concerne le ou les sites désignés nommément en annexes avec leurs horaires d'occupation.

La présente convention sera applicable à compter de son rendu exécutoire.

Elle est conclue (pour la période du ..... au ..... ) ou pour (le ..... )

Toute mise à disposition pourra être suspendue sans préavis, à la demande de la Ville, pour les besoins du service public et notamment en cas d'événements spécifiques ou d'indisponibilité du site pour cause d'intempéries ou de travaux.

Toute annulation ou suspension d'activités par l'Utilisateur, pour une ou plusieurs séances, devra être signalée à la Ville de SAINT-QUENTIN, téléphoniquement au service concerné puis confirmée par mail ou courrier adressé à la Mairie de SAINT-QUENTIN B.P 345 - 02107 SAINT- QUENTIN CEDEX

### **ARTICLE 3 : Conditions d'occupation**

L'Utilisateur prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance.

Un état des lieux contradictoire sera réalisé avant la première utilisation par le service concerné.

Les espaces mis à disposition ne disposent pas forcément de sanitaire, l'Utilisateur ne pourra en aucun cas en faire la réclamation à la Ville de Saint Quentin et s'engage à utiliser les espaces en l'état.

Il sera seul responsable de l'occupation des installations mises à sa disposition par les présentes et en assumera la charge.

Si les codes et clés sont confiés à l'utilisateur, il assumera la responsabilité de l'ouverture et de la fermeture du site (et de sa mise sous alarme le cas échéant) ainsi que de toutes les vérifications nécessaires avant de quitter les lieux (fermeture de toutes les issues, portes et extinction des lumières etc.)

Il s'engage :

- à respecter et à faire respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements en vigueur se rapportant tant à l'occupation des lieux qu'à l'activité exercée ;
- à assurer la surveillance de l'installation et de ses accès, sans concours des agents de service présents sur le site ;
- à contrôler systématiquement avant l'utilisation les locaux, terrains et matériels mis à sa disposition afin de déceler des risques apparents éventuels ;
- lors de chaque prise de possession des lieux, à remplir ou faire remplir la feuille d'émargement et de fréquentation ou le registre de présence, à consigner ou faire consigner succinctement par son représentant sur ce document toutes anomalies ou dégradations constatées sur le site et à en informer de manière plus détaillée le service concerné par courrier.
- à utiliser les installations mises à sa disposition exclusivement à un usage sportif et/ou culturel ou à toute animation en rapport avec son activité.

Il ne pourra y exercer aucune autre activité de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable exprès de la Ville.

L'Utilisateur s'engage à ne pas divulguer les codes d'alarme et d'accès.

Toute perte de clés, ou de code d'alarme, sera facturée au tarif de remplacement ou de reprogrammation, par l'intermédiaire d'un titre de recette exécutoire.



#### **ARTICLE 4 : Sécurité**

La Ville s'engage à maintenir en parfait état de fonctionnement et de sécurité l'installation mise à disposition, ainsi que le matériel municipal.

Toutefois, la Ville dégage toute responsabilité, en cas de vandalisme ou d'utilisation anormale des locaux et des matériels.

De plus, lors d'un accident, la responsabilité de la Ville ne pourra être engagée que pour un défaut de maintenance des seules et uniques installations dont elle est propriétaire. Il en est de même pour le matériel.

L'Utilisateur reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ;
- avoir procédé à une visite de l'installation mise à disposition, constaté l'emplacement des dispositifs de secours et reconnu les itinéraires d'évacuation et les issues de secours ;
- avoir été informé de la possibilité de faire intervenir, en dehors des heures d'ouverture au public des services municipaux, le service de sécurité de la Ville en cas de nécessité (accueil téléphonique au standard de l'Hôtel de Ville : 03.23.06.90.00.).

L'Utilisateur s'engage :

- à respecter et faire respecter par toute personne présente les consignes de sécurité applicables aux lieux pouvant accueillir du public et donc se conformer en particulier aux recommandations émises par la commission de sécurité, notamment pour ce qui concerne la prévention des incendies ;
- à contrôler l'accès à l'équipement pour assurer la sécurité de ces personnes.

Les activités de l'Utilisateur se faisant sous son entière responsabilité, la Ville dégage toute responsabilité en cas de pratique libre d'activité non encadrée.

#### **ARTICLE 5 : Mise à disposition de biens mobiliers**

Pour l'exploitation des installations, la Ville mettra à disposition de l'Utilisateur, dès notification de la convention, l'ensemble des biens mobiliers dont l'équipement est doté.

#### **ARTICLE 6 : Nettoyement – Propreté :**

La Ville assure l'entretien des installations mises à disposition.

L'Utilisateur s'engage à maintenir les lieux en parfait état de propreté et d'hygiène après chaque utilisation afin de ne pas porter préjudice aux usagers de l'installation.

En cas de non respect des lieux, la Ville émettra à l'encontre de l'Utilisateur un titre de recette équivalent au surcoût induit.

## **ARTICLE 7 : Responsabilité et Assurance**

L'Utilisateur fera son affaire personnelle de tous les risques pouvant provenir du fait de son activité ainsi que des publics qu'il accueille dans les lieux.

Il est seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

Il devra prendre en charge les dégâts matériels et les dégradations du fait de toutes personnes placées sous son autorité, qui seraient commis pendant le temps d'utilisation, tant sur le bâtiment que sur le matériel.

Il s'engage formellement à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une assurance couvrant sa responsabilité civile, les risques locatifs, les dommages corporels de ses adhérents, visiteurs et spectateurs ainsi que les risques concernant les objets lui appartenant.

Les polices d'assurances comporteront une clause de renonciation à tout recours de l'occupant à l'égard de la Ville.

L'Utilisateur devra présenter à la signature de la présente et à toute demande de la Ville, les polices d'assurances ainsi que les avenants éventuels et les quittances de primes.

## **ARTICLE 8 : Redevance**

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

## **ARTICLE 9 : Cession, Sous-location**

L'autorisation est accordée à titre strictement personnel et ne peut faire l'objet de cession d'aucune sorte.

De même, toute sous-location partielle ou totale des installations est interdite.

## **ARTICLE 10 : Impôts et Taxes**

La Ville prend en charge les impôts et taxes afférents à l'installation.

## **ARTICLE 11 : Contrôle par la Ville**

Le contrôle de la bonne utilisation de l'espace communal mis à disposition sera assuré par les représentants de la Ville dûment mandatés.

L'Utilisateur s'engage à répondre objectivement à la Ville et à fournir tous les renseignements utiles à cet effet.

## **ARTICLE 12 : Résiliation**

Une résiliation de la convention sans indemnité pourra être demandée par chacune des parties, à tout moment et pour quelque motif que ce soit.

Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties souhaiterait demander cette résiliation, elle aurait à le faire, par lettre recommandée avec accusé de réception, aucune autre formalité n'étant requise pour la rendre effective.

Il pourra également être **mis fin par la Ville à l'autorisation** d'occupation pour les raisons suivantes :

- non utilisation des installations sans avis préalable
- dissolution de l'association ou fermeture de l'établissement
- modification de l'activité exercée sans accord de la Ville
- non respect des normes de sécurité et d'hygiène
- non respect d'un des articles de la présente convention
- en cas de travaux ou de force majeure qui nécessiterait l'occupation de l'espace, sans que l'Utilisateur puisse prétendre à une quelconque indemnité.
- en cas de nuisance sonore abusive à l'encontre du voisinage

## **ARTICLE 13 : Attribution de compétence**

En cas de désaccord persistant entre les parties, le Tribunal Administratif d'AMIENS sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

## **ARTICLE 14 : Fin du contrat**

A l'expiration de la convention ou en cas de cessation de celle-ci pour quelque cause que ce soit, l'Utilisateur remettra gratuitement à la Ville, tous les locaux et matériels qui lui auront été mis à disposition par la Ville pour l'exercice de l'activité, en état normal d'entretien et de fonctionnement.

## **ARTICLE 15 : Régime de l'occupation**

La présente convention est conclue sous le régime des occupations temporaires du domaine public. En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale.

Fait à Saint Quentin, en deux exemplaires, le.....

L'Utilisateur,

Le Maire

Frédérique MACAREZ

## Mise à disposition des sites communaux (extérieurs)

<b>Associations</b>
<b>Association Danse Passion</b> – 39 rue Antoine Lécuyer 02100 Saint Quentin
<b>Association Rêve Eveillé</b> – 8 route de la Garsette / Chiriac 43800 Rosières
<b>Association Rendez-vous avec la danse</b> – 57 Bd Richelieu 02100 Saint Quentin
<b>Association Espace Danse</b> – 7 Bis rue Notre Dame 02100 Saint Quentin

<b>Espaces communaux extérieurs</b>
Sites culturels
Ecoles
Auberge de jeunesse
Salle des fêtes
Centre sociaux

OBJET

AMENAGEMENT  
ET URBANISME -  
Aménagement de  
réseaux électriques  
et téléphoniques par  
l'USEDA.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEWICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville procède à la requalification de diverses voies pour lesquelles des travaux d'effacement des réseaux aériens électriques et téléphoniques seront préalablement menés à savoir :

- Rue Alexandre Ribot – 2<sup>ème</sup> tranche
- Rue de Bosson
- Rue de Paradis
- Rue de Tunis
- Rue Denfert Rochereau
- Boulevard Richelieu (partie)

Le coût prévisionnel des travaux d'effacement s'établit à la somme de 424 890,19 € H.T. réparti comme suit :

- Réseau électrique (basse tension) :	207 821,54 € H.T.
- Coordinateur de sécurité :	6 900,00 € H.T.
- Réseau téléphonique :	

• Génie Civil	168 970,75 € H.T.
• Câblage France Télécom	41 197,90 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Ville s'élève donc à 339 001,58 € sachant qu'elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les projets d'aménagement des réseaux basse tension ;

2°) de verser à l'USEDA la contribution financière relative aux travaux désignés ci-dessus, en fonction des titres exécutoires adressés à la Ville de Saint-Quentin ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Freddy GRZEWICZAK, M. Thomas DUDEBOUT, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53031-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE**

**PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE**

Pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique  
sur le territoire de la Ville de Saint-Quentin

**Additif à la délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2021**

Localisation des travaux	Travaux répartis entre USEDA/VSQ		Travaux à charge 100% collectivité			Coût total estimé par opération	Coût à charge VILLE	Financement apporté par USEDA
	Réseau électrique BTA	Coordonnateur SPS	Réseau téléphonique en voirie publique	Réseau téléphonique en domaine privé	Travaux de câblage			
2020-0695-28-691 rue Alexandre Ribot - 2ème tranche Montants estimés	4 944,62 €	0,00 €	57 427,76 €	0,00 €	7 338,40 €	69 710,78 €	67 732,93 €	1 977,85 €
2021-0072-28-691 Rue de Bosson Montants estimés	57 710,11 €	1 500,00 €	13 226,88 €	0,00 €	10 732,35 €	83 169,34 €	59 485,30 €	23 684,04 €
2021-0074-28-691 rue de Paradis Montants estimés	66 955,60 €	1 500,00 €	15 899,20 €	0,00 €	10 557,04 €	94 911,84 €	67 529,60 €	27 382,24 €
2021-0068-28-691 rue de Tunis Montants estimés	33 068,86 €	1 200,00 €	10 121,14 €	0,00 €	4 871,95 €	49 261,95 €	35 554,41 €	13 707,54 €
2020-0977-28-691 rue Denfert Rochereau Montants estimés	2 962,53 €	1 500,00 €	51 605,71 €	0,00 €	7 698,16 €	63 766,40 €	61 981,39 €	1 785,01 €
2021-0064-28-691 boulevard Richelleu (partie) Montants estimés	42 179,82 €	1 200,00 €	20 690,06 €	0,00 €	0,00 €	64 069,88 €	46 717,95 €	17 351,93 €
Montant Global HT	207 821,54 €	6 900,00 €	168 970,75 €	0,00 €	41 197,90 €	424 890,19 €	339 001,58 €	85 888,61 €
Coût global de l'opération d'effacement	424 890,19 €							
Montants HT 2021 à charge Ville de Saint-Quentin	124 692,93 €	4 140,00 €	168 970,75 €	0,00 €	41 197,90 €			
Montant global à charge Ville de Saint-Quentin	339 001,58 €							





OBJET

AMENAGEMENT  
ET URBANISME -  
Convention de  
remboursement de  
travaux pour la mise  
en place du génie  
civil pour la fibre  
optique.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le site communautaire « piscine Jean Bouin » et le site Ville « auberge de la Jeunesse » ne sont pas connectés, à ce jour, en haut débit.

Les travaux de réfection du boulevard Jean Bouin sont une opportunité pour connecter en haut débit une liaison fibre optique entre l'hébergement du siège informatique au 53 rue Henri Dunant et ces sites puisqu'il existe déjà une jonction de fourreaux disponibles depuis le boulevard Jean Bouin et les deux sites, cette jonction doit être complétée de 170 mètres.

Aussi, il est proposé d'ajouter une dernière jonction de fourreaux entre le siège informatique et les deux sites afin que l'on puisse développer une fibre optique et ainsi les raccorder au haut débit.

Une convention doit donc être établie entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fixant les modalités techniques et financières.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser les travaux pour la mise en place du génie civil pour la fibre optique ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire Adjoint chargé des finances et de l'administration générale, à conclure, à signer la convention technique et financière et à accomplir toutes formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53085-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# VILLE DE SAINT QUENTIN

-----

## CONVENTION

pour le remboursement des dépenses à la charge de la Ville de Saint-Quentin par la  
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Entre les soussignées

**La Ville de Saint-Quentin**, représentée par Madame Sylvie ROBERT, Maire Adjoint chargé des finances et de l'administration générale agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

Et

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois** représentée par Madame Frédérique MACAREZ agissant en vertu d'une décision en date du

### Préambule

Le site communautaire « piscine Jean Bouin » et le site Ville « auberge de la Jeunesse » ne sont pas connectés, à ce jour, en haut débit.

Les travaux de réfection du boulevard Jean Bouin sont une opportunité pour connecter en haut débit une liaison fibre optique entre l'hébergement du siège informatique au 53 rue Henri Dunant et ces deux sites puisque il existe déjà des fourreaux disponibles boulevard Jean Bouin, linéaire de fourreaux devant être complété sur 170 mètres.

Ces travaux seraient financièrement pris en charge par la Ville de Saint-Quentin et remboursés à 50 % par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dans les conditions exposées ci-dessous.

### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement de la contribution financière due par la Ville de Saint-Quentin pour la pose de 4 fourreaux sur 170 mètres boulevard Jean Bouin.

## **Article 2 - Modalités de remboursement**

### **2.1 Financement de la mise en place du génie civil pour la fibre optique**

Il sera assuré par la Ville de Saint-Quentin après réception de la facture estimée à 24 797,40 €.

### **2.2 Remboursement par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :**

- Le remboursement à la Ville correspondra à 50 % du coût réel définitif de la contribution financière pour la mise en place du génie civil pour la fibre optique
- Il est précisé que le coût de ces prestations a d'ores et déjà été estimé
- Le remboursement de la somme due à la Ville de Saint-Quentin par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'effectuera après envoi du titre de recette correspondant, appuyé des pièces justificatives.

## **Article 3 - Engagements de la VILLE**

La Ville s'engage à réaliser les travaux de mise en place du génie civil pour la fibre optique pour desservir les sites.

## **Article 4 - Entrée en vigueur – Durée**

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature par les parties et expirera après le dernier remboursement à l'euro de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la Ville.

## **Article 5 – Litiges**

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront, au préalable, l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec, tout litige sera porté devant la juridiction administrative.

**La Ville de Saint-Quentin**  
Fait à Saint-Quentin, le

**La Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois**  
Fait à Saint-Quentin, le

Madame Sylvie ROBERT  
Maire Adjoint chargé des finances  
et de l'administration générale

Madame Frédérique MACAREZ  
Présidente

OBJET

ENVIRONNEMENT  
- Réseau de chaleur  
urbain - Lancement  
d'un schéma  
directeur.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTE, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville de Saint-Quentin dispose d'un réseau de chaleur au quartier de l'Europe.

La gestion de la délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et la distribution de chaleur du réseau de chauffage est confiée à ENGIE – COFELY jusqu'en 2029.

Au cours des années 2012-2013, le délégataire a entrepris les travaux de remplacement de la quasi-totalité des canalisations du réseau de chaleur, puis en 2013-2014, une chaudière biomasse et une unité de cogénération ont été construites sur le site d'exploitation. Enfin, deux extensions nord et sud ont été mises en œuvre en 2015, permettant de raccorder de nouveaux sites.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a permis de rappeler le rôle important des réseaux de chaleur et de froid pour l'efficacité énergétique et la distribution des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales.

Il est donc envisagé de lancer un schéma directeur pour évaluer les possibilités d'extension du réseau de chaleur existant ainsi que la recherche et l'analyse d'autres ressources disponibles sur Saint-Quentin ainsi que ses communes limitrophes connectables.

La consultation en vue du recrutement de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sera lancée au plus tard début mai pour une durée de 3 mois. L'attributaire du marché de maitrise d'ouvrage débutera sa mission dès la notification du marché pour une durée globale estimée à 9 mois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le lancement d'un schéma directeur ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à recruter un assistant à maitrise d'ouvrage destiné à établir ce schéma directeur.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53157-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Réseau existant :



Extraction Google Maps – Réseau existant (rouge)





OBJET

POLITIQUE DE LA  
VILLE - Contrat de  
Ville -  
Programmation  
2021 - Subventions  
sollicitées auprès de  
la Ville de Saint-  
Quentin.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 40

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre du contrat de ville signé le 29 juin 2015, la Ville de Saint-Quentin s'est engagée, aux côtés de la Communauté d'agglomération et de l'Etat, à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées traitant des thèmes ci-dessous :

- l'accès à l'éducation, la prévention de l'illettrisme,
- le développement économique et l'emploi,
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la médiation sociale et l'accès aux droits,
- les pratiques culturelles et sportives,
- l'habitat et le cadre de vie,
- la parentalité,
- la santé et la prévention.

L'engagement de la ville de Saint-Quentin est maintenu comme l'année précédente à 44 978 €. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour les projets qu'elle présente en son nom, les montants levés s'élèvent en fonctionnement à 1 440 574 € et bénéficient d'un partenariat de 359 549 € réunissant l'Etat pour 158 217 €, l'Agglomération du Saint-Quentinois pour 161 757 €, la Région des Hauts de France pour 24 575 € et Clésence pour 15 000 €.

Un projet est également présenté au titre de l'investissement à hauteur de 148 425 €. Il bénéficie d'un soutien de la Région de 33 351 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2021 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le programme d'actions 2021 du contrat de ville ci-annexé ;

2°) de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires pour les projets portés par la ville ;

3°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Ville de Saint-Quentin au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Aïssata SOW, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53117-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021  
Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2021**

ACCÈS À L'ÉDUCATION, PRÉVENTION DE L'ILLETTRISME

PORTEUR	PROJET	RÉSUMÉ	Principale demande (P) ou Reconduction (R)	COUT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politiques de la Ville (CPV)	%	Subventions sollicitées auprès du CGCT	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (M&L, crédits de service, quote-part subvention)	Agglomération de Saint-Quentin (M&L, crédits de service, quote-part subvention)	Exécution TFPB Clés	Exécution TFPB Partenariat	
<b>LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE</b>																	
1	LA COLONNE BLEUE	<p>Identification des enfants décrocheurs dans une école maternelle à un cadre scolaire, avec des ateliers adaptés à leur profil.</p> <p>Identification des bénéficiaires au titre de l'éducation nationale.</p> <p>Proposition d'ateliers (matinée de 10h00) dans 4 écoles maternelles et accompagnement de ces ateliers par des intervenants extérieurs (diplômés des universités).</p> <p>Partenariat avec les autres lieux (M&amp;L, CO, associations, etc.).</p> <p>Déroulé : 7 jours</p> <p>Financement : Europe, Nouvelle-France, Fautourg d'Alsace</p>	R	26 243 €	25 585 €	95%	1 279 €	5%	1 278 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
2	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	<p>La dispositif "Bibliothèque Éducative" lancé par la Ville de Saint-Quentin vise à proposer de nouveaux lieux.</p> <p>Objectif 1 : Création d'un coin lecture - 1 parité aux enfants.</p> <p>Objectif 2 : Création d'un espace "Maman - Maman" - 1 parité.</p> <p>Objectif 3 : Création d'un espace "Maman - Maman" - 1 parité.</p> <p>Objectif 4 : Achat de matériel pour le coin lecture.</p> <p>Objectif 5 : Création d'un espace de lecture - La gestion de ces espaces est assurée par les bibliothécaires et les bénévoles.</p> <p>Objectif 6 : Création d'un espace de lecture - La gestion de ces espaces est assurée par les bibliothécaires et les bénévoles.</p> <p>Déroulé : 80 jours</p> <p>Financement : Europe, Nouvelle-France, Fautourg d'Alsace</p>	P	7 746 €	- €	0%	3 873 €	50%	- €	3 873 €	- €	- €	3 873 €	- €	- €	- €	
<b>FAVORISER LES INITIATIVES AUTOUR DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUBSTITUER L'ENVIE DE LIRE</b>																	
3	ASSOCIATION MULTICITE	<p>Action pour susciter l'envie d'apprendre, s'intéresser dans la lecture chez les enfants du quartier en utilisant la lecture, la musique, les jeux, les ateliers, les ateliers de lecture, les ateliers de lecture, les ateliers de lecture.</p> <p>Objectif 1 : Mise en œuvre par un atelier d'écriture pour les enfants et les adultes.</p> <p>Objectif 2 : Mise en œuvre par un atelier d'écriture pour les enfants et les adultes.</p> <p>Objectif 3 : Mise en œuvre par un atelier d'écriture pour les enfants et les adultes.</p> <p>Objectif 4 : Mise en œuvre par un atelier d'écriture pour les enfants et les adultes.</p> <p>Objectif 5 : Mise en œuvre par un atelier d'écriture pour les enfants et les adultes.</p> <p>Objectif 6 : Mise en œuvre par un atelier d'écriture pour les enfants et les adultes.</p> <p>Déroulé : 80 jours, de 8 à 10 heures</p> <p>Financement : Partenariat</p>	R	79 800 €	69 800 €	86%	5 005 €	7%	1 505 €	- €	1 500 €	- €	1 500 €	- €	1 500 €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (F) ou Reconduction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CPV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quennois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD), crédits de services, quote-part aux fonctionnaires	Agglomération du St-Quennois (MAD), crédits de services, quote-part aux fonctionnaires	Exécution TFP7 Clés	Exécution TFP9 Personnel habituel
4	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PROMOTION DE LA LECTURE	R	87 000 €	28 520 €	44%	27 464 €	41%	3 844 €	13 230 €	- €	10 230 €	10 078 €	- €	- €	- €
METTRE EN PLACE DES ACTIONS CONTRIBUANT À L'EDUCATION CULTURELLE NUMERIQUE DES JEUNES																
6	PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE	FAITES DES SCIENCES	R	19 300 €	1 800 €	11%	14 500 €	89%	3 500 €	11 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	AUTOUR DU NUMERIQUE	P	12 000 €	- €	0%	8 000 €	50%	8 000 €	- €	- €	- €	8 000 €	- €	- €	- €
7	CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE DE L'ABRIE	LE NUMERIQUE AU SERVICE DES JEUNES	P	48 115 €	46 619 €	89%	2 500 €	5%	- €	2 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL EDUCATION ET ILLETTRISME (7 PROJETS)</b>							<b>80 560 €</b>		<b>16 227 €</b>	<b>30 600 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>10 230 €</b>	<b>25 146 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>



porteur	projet	RESUME	Principale demande (P) ou Recours (R)	CODT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Pédagogique de la Ville (CVD)	%	Subvention sollicitée auprès du CDET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD), crédits de services, quote-part sub (cofinancement)	Agglomération du Saint-Quentinois (MAD), crédits de services, quote-part sub (cofinancement)	Exonération TFP3 Césaire	Exonération TFP3 Pêcheur habit
<b>1.E REPÈRE, L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PREMIER NIVEAU</b>																
11	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	ATELIERS SOCIO-ESTHÉTIQUES	P	8 500 €	1 500 €	20%	3 200 €	80%	4 200 €	1 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>SENSIBILISER AUX FAIBLES PORTEURS D'EMPLOI NOTAMMENT SUR LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ADJUDICATION</b>																
12	PLANÈTE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE	PARCOURS DECOUVERTE, UN PREMIER PAS VERS LE MONDE PROFESSIONNEL	R	17 000 €	4 000 €	24%	13 000 €	76,47%	12 000 €	1 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SAINT-QUENTINOIS	ORIENTEZ VOTRE Avenir	P	29 482 €	4 757 €	16%	23 000 €	78,01%	23 000 €	- €	- €	- €	- €	1 725 €	- €	- €



PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (Y) ou Réactualisation (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CPV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAG) crédits de services, quote-part sub-fonctionnement	Agglomération de St-Quentinois (SAG) crédits de services, quote-part sub-fonctionnement	Estimation TFPB Cléance	Estimation TFPB Patis nord hobart	
<b>FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES</b>																	
14 UNIS-CITE NORD - NORD PAS DE CALAIS	POUR UNE JEUNESSE ENDIABLEE ET SOLIDAIRE	Permettre à davantage de jeunes issus des quartiers sensibles de la ville de s'engager en Service Civique en leur offrant un accompagnement pré-facile avec l'appui de bénévoles locaux, régionaux et nationaux.  24 postes vacants (salariés civils) à destination des PV en proposant un accompagnement spécifique et personnalisé de terrain.  Le programme service civique s'étend sur 2 ans.  Les axes de terrain : Mission "Cités et citoyens", Mission "Médiateur" et Mission "Silver peak".  Journées de formation citoyens et citoyens : travail sur le respect, le développement durable.  Accompagnement au projet d'avenir : travail sur l'habitat et leur projet professionnel.  Des volontaires seront recrutés de façon sélective et selon les besoins par secteur sur un programme de 6 mois.  Public cible : 24 jeunes de 18 à 25 ans.  Territoires concernés : Vermandois, Europe, Neuville, Patois, etc.	R	120 218 €	95 773 €	80%	24 442 €	20,3%	17 448 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500 €	3 800 €	
<b>ACCES AUX SAVOIRS DE BASE</b>																	
15 ASSOCIATION MULTICENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS	VIENS PLUS D'AUTONOMIE	Deux axes : actions d'accompagnement collectif et individuel.  - Projets pour remobiliser les personnes dans un projet de vie de formation, lutter contre la fracture numérique. Ces actions vont permettre aux habitants, quelque soit leur âge et leur niveau d'apprentissage, d'acquies les nouvelles technologies.  Médiation de proximité et accompagnement des personnes en situation de précarité dans les habitations.  L'axe : remobilisation sociale et professionnelle autour de projets citoyens et solidaires pour les jeunes.  Public cible : 200 personnes.  Territoires concernés : Vermandois	R	118 450 €	90 034 €	75%	12 000 €	10%	12 000 €	- €	- €	- €	17 426 €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (8 PROJETS)</b>								115 442 €		91 446 €	8 000 €	0 €	2 400 €	17 426 €	1 725 €	3 500 €	3 800 €

**ÉCARTER LES PRÉJUDICES DE LA SÉLIGNIÈRE À RÉDUCTION SOCIALE ET ACCÈS AUX BIENS**

PORTEUR	PROJET	RÉSUMÉ	Premier montant (T) en Francs-suisses (F.)	COÛT GLOBAL	Part perso + autre	%	Total Prélevé de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CCCT	Subvention sollicitée auprès de la Commission d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (SIAO, articles de service, quote-part subventionnement)	Agglomération du St-Quentinois (SIAO, articles de service, quote-part subventionnement)	Emballage TFRS Chèques	Fourniture TFRS Partenaire habit	
<b>FAVORISER LE BOUTEIN JURIDIQUE ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES DROITS DES PUBLICS</b>																	
16	ASSOCIATION QUARTIERIALE FRANCE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION DE LA 4 <sup>ÈME</sup> FRANCE VICTIMES (2)	PONT D'ACCÈS AU DROIT DE SAINT-QUENTIN	Mise en place d'une permanence sur rendez-vous le mercredi et le vendredi au sein du quartier Europe et le samedi au sein du quartier Neuville pour répondre aux questions et faciliter l'accès au droit avec notamment des ateliers de médiation. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h à 18h. Une permanence juridique est en place au sein des procédures judiciaires.  Public cible : 150 personnes Zones cibles : Europe, Neuville, Faubourg d'Ile et Varmainville	R	22 284 €	17 376 €	78%	4 908 €	22%	4 908 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	
17	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	ACCÈS AU DROIT	Interventions collectives dans les quartiers, dans les centres sociaux, ateliers par un juriste de la mission de l'égalité et du droit, sur les thèmes suivants : avec l'aide au droit et par des personnels associatifs ou institutionnels (psychologues, CPAM, associations... en rapport avec le thème - droit de la famille, logement, consommation, contrats de violence, aménagement...)  Public cible : 1500 personnes Zones cibles : Europe, Neuville, Faubourg d'Ile et Varmainville	R	50 258 €	-€	0%	50 258 €	100%	50 258 €	44 794 €	-€	-€	-€	-€	-€	
<b>FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES</b>																	
18	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	STIMULER C'EST GRANDIR	Mise en œuvre de la participation des habitants dans la réalisation des actions des centres sociaux  Action 1 : "Les séjours infirmes en réseaux" organisation de séjours de 10 jours les jours de 2 à 17 ans pendant les vacances. Action 2 : "Département solidaire de prodromes" : immersion de jeunes de 10 jours en centre hospitalier ou à l'APM pour le diagnostic de l'accompagnement professionnel. En compensation de son investissement, chaque jeune est accompagné par un professionnel. Action 3 : "Implication des habitants" : implication des habitants en lien avec les conseils d'atmosphère de la co-construction d'actions. Mise de quartier au profit des familles. Action 4 : "Expérimentation" : projeté sur de rendre les jeunes capables de rendre et de créer des liens et de débiter, avec d'autres personnes, sur des sujets qui leur sont importants.  Public cible : 300 personnes Zones cibles : Europe, Neuville et Varmainville	R	122 848 €	-€	0%	30 000 €	25%	11 370 €	18 630 €	-€	-€	82 248 €	-€	-€	-€

PORTEUR	PROJET	RESUME	Financé par le Région (R)	COST GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politiques de la Ville (CV)	%	Subvention régionale auprès du COET	Subvention régionale auprès de la Communauté d'Agglomération du Sud-Ouest	Subvention régionale auprès de la Ville de Saint-Germain	Subvention régionale auprès du Conseil Régional Hauts-de- France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub- fonctionnaire)	Agglomération du Sud- Ouest (MAD, crédits de service, quote-part sub- fonctionnaire)	Exécution 1976 Cleane	Exécution 1976 Partenariats
<b>DEVELOPPER LES INITIATIVES QUI PERMETTENT DE LUTTER CONTRE LES INEQUITES ET LES COMPORTEMENTS REPREENHIBLES ET PROMOUVOIR L'EQUITE HOMME / FEMME</b>																
19	VILLE DE SAINT-QUENTIN DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES POPULATIONS	MEDIATION SOCIALE ET FAMILIALE	R	344 630 €	- €	0%	84 300 €	17%	44 142 €	30 239 €	- €	- €	230 000 €	- €	- €	- €
<b>FAVORISER LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL JURIDIQUE ET D'ACCES A LA JUSTICE</b>																
20	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES	MEDIATIONS	R	81 802 €	41 932 €	51%	10 951 €	13%	4 239 €	- €	- 5 763 €	- €	800 €	- €	- €	- €
<b>ASSURER LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ET DES COMPORTEMENTS CITOYENS</b>																
21	LES CHERUBINS AGE D'OR	L'EN SOCIAL AU QUARTIER EUROPE	R	84 648 €	47 648 €	56%	6 000 €	7%	- €	- €	- €	- €	800 €	- €	1 000 €	- €
22	VILLE DE SAINT-QUENTIN DIRECTION DES QUARTIERS	ALPHABET CITOYEN	R	21 588 €	- €	0%	8 000 €	37%	- €	8 200 €	- €	- €	13 388 €	- €	- €	- €



PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Renouvellement (R)	COUT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Public de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CDET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, unités de service, coté-part sub. fonctionnement)	Agglo. Union de St-Quentin (MAD, unités de service, coté-part sub. fonctionnement)	Exonération TFPB Classe	Exonération TFPB Personne habi
27 COMPAGNIE ACALY	BUS-THÉÂTRE EN TUNISIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES	Le Bus-Théâtre en Tunisie "Le Voyageur" permet d'aller au plus près des habitants des QPV pour leur permettre d'accéder à des spectacles théâtre écrit par les dramaturges tunisiens de son et agité (jeunes / femmes). Deux représentations par quartier pour chaque thème sont prévues.  Le spectacle du spectacle LAUTRE (thématique : égalité Femmes-Hommes) a pour objectif d'amener le spectateur à entamer une réflexion sur sa propre position face aux questions d'égalité/inégalité, d'exclusion, de stéréotypes, ou d'autres thèmes du « vivre-ensemble ».  Le spectacle du spectacle LA BOUTE À MAJIA (thématique Femme de son) a pour objectif d'amener le spectateur à entamer une réflexion sur sa propre position face aux questions d'égalité/inégalité, d'exclusion, de stéréotypes, ou d'autres thèmes du « vivre-ensemble ».  Public cible : 200 personnes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Viermands	P	12 640 €	3 060 €	24%	9 570 €	40%	- €	- €	9 570 €	- €	- €	- €	- €	- €
28 COMPAGNIE ACALY	STADE DE CREATON KAMENHAI SUR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE	Kamenhai s'appelle théâtre de papier. C'est une technique de conte de tradition japonaise basée sur des images qui défilent dans un boîtier (cylindre en bois), équipé de petites volets ouvrants.  La durée du stage est de 15 heures réparties en 5 demi-journées de 3 heures chacune.  Création des dessins par les jeunes et mise en mots autour de la liberté, l'égalité et la fraternité.  Représentation du spectacle  La réalisation pourra être exposée dans différents lieux de la Ville, sous forme d'expositions. Cette démarche permettra un plus large partage, une plus grande visibilité et contribuera à valoriser positivement leurs actions.  Public cible : 15 jeunes Territoires concernés : Europe, Faubourg d'Isle, Neuville et Viermands	P	1 600 €	400 €	25%	1 200 €	80%	- €	- €	1 600 €	- €	- €	- €	- €	- €
29 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	ANIMATIONS DE PROXIMITE	Développer des projets et actions avec et pour les habitants  Initiatives locales : ateliers à thème, fête du quartier de l'Europe, animations au sein des immeubles, espaces intergénérationnels  Ateliers et soirées parents-enfants et à destination des aînés  Public cible : 1000 personnes Territoires concernés : Europe	R	21 000 €	- €	0%	11 000 €	60%	- €	- €	- €	- €	8 000 €	- €	15 000 €	- €
30 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	LOISIRS ADOS	Tout au long de l'année, il a été constaté que les adolescents des quartiers ont des besoins et attentes en matière de loisirs après l'école. Ce constat conduit à leur offrir des animations de loisirs.  Le projet consiste à offrir à ces jeunes des ateliers créatifs, ludiques et éducatifs.  Le projet consiste à offrir à ces jeunes des ateliers créatifs, ludiques et éducatifs.  Le projet consiste à offrir à ces jeunes des ateliers créatifs, ludiques et éducatifs.  Public cible : 400 jeunes Territoires concernés : Europe, Neuville et Viermands	P	48 000 €	- €	0%	1 000 €	2%	- €	1 000 €	- €	- €	- €	48 000 €	- €	- €

PORTEUR	PROJET	RESUME	Prévoir demandeur (P) ou Reconnaisseur (R)	COST GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Porteurs de la VUE (COV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGEY	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (BAG, profits de services, quote-part aux bénéficiaires)	Agglomération de St-Quentin (BAG, profits de services, quote-part aux bénéficiaires)	Emmanuel TFFS Cléance	Emmanuel TFFS Partenaire Habitat	
31 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	LE SPORT, ACTIVITE ESSENTIELLE ET UTILE A TOUS DANS LES QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX MUNICIPAUX	<p>Financer l'achat des équipements sportifs, en partageant des moments de détente et des vacances avec les habitants, l'été et le travail scolaire.</p> <p>1. L'Urban Sports Tour dans les quartiers. Achevé ouvert à tous sans inscription préalable à partir de ou au sein des centres sociaux municipaux pour : - organiser des activités sportives avec du matériel adapté - être accessible aux jeunes des quartiers différents sports et espaces urbains - être accessible - Côté de rue, balcon, table à la base anglaise, lampes solaires.</p> <p>2. L'Urban Sports Tour à la rencontre des 15-25 ans qui ont quitté le quartier pour les reconstruire avec l'aide d'un projet scolaire ou/ "porteur" leur permettant de :</p> <p>- L'Urban Sports Tour au sein des centres sociaux existants - L'achat par équipes de 5 à 7 personnes par quartier social - Valoriser les équipes (Urban, scolaires) à l'ère ultime, VTT, arts du cirque, 1 entre 2 équipes victorieuses peuvent bénéficier au des rencontres sportives.</p> <p>3. L'Urban Sports Tour en direction du public féminin 4. Le stage pour les professionnels, associations partenaires sur atelier ouvert à tous de la population avec la formation diplômée de la FFF de la Ville de Saint-Quentin 5. Mise en place des sports, Cycle de 5 semaines au 1er septembre - 15 novembre</p> <p>6. 1 800 personnes 7. Europe, Pays-Bas, Italie, Hollande et Normandie</p>	R	119 653 €	-€	9%	21 600 €	18%	10 300 €	11 900 €	-€	-€	97 653 €	-€	-€	-€	
TOTAL DISPONIBILITE ET PRELEVEMENT DE LA DELIBERATION (16 ans)								200 100 €		83 275 €	114 643 €	16 936 €	10 000 €	307 001 €	2 €	22 400 €	2 700 €

PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES																
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconnaissance (R)	CÔTÉ GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la ville (CSV)	%	Subvention sollicite auprès du CCJET	Subvention sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (Métro, emplois de services, sports-part sub fonctionnaires)	Agglomération de Saint-Quentin (Métro, emplois de services, sports-part sub fonctionnaires)	Examen du 1778 Céléria	Exécution TFFB Partenaire habitant
<b>FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À L'OFFRE ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES ET VALORISER LES PRODUCTIONS DES HABITANTS</b>																
32	CAP ROM	Projet COSMOS	P	12 336 €	8 600 €	77%	3 790 €	31%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 200 €	1 400 €
33	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	CULTURE DES QUARTIERS	R	76 474 €	- €	0%	41 800 €	50%	9 155 €	18 500 €	- €	14 345 €	34 474 €	- €	- €	- €
34	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	PAROLES D'ENFANCE(S)	P	12 785 €	4 728 €	37%	4 500 €	35%	4 500 €	- €	- €	- €	3 507 €	- €	- €	- €
35	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	VALORISATION ARTISTIQUE AUPRES DES HABITANTS	P	242 600 €	58 900 €	24%	10 000 €	4%	10 000 €	- €	- €	- €	173 700 €	- €	- €	- €

Table with 13 columns: PORTEUR, PROJET, RESUME, Premier/dernier de l'ère ou Reconversion (R), COÛT GLOBAL, Part porteur + autres, %, Total Porteur de la Ville (CV), %, Subvention éligible auprès du COJET, Subvention subcibée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin, Subvention éligible auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, Ville de Saint-Quentin (MAO, crédits de services, quote-part sub-fonctionnement), Agglomération du St-Quentinois (MAO, crédits de services, quote-part sub-fonctionnement), Exonération TP78 Classement, Exonération TP78 Personnel habitat.



PORTEUR	PROJET	RESUME	Premlère demanale (P) ou Reconversion (R)	COÛT GLOBAL	Part passiver e autres	%	Total Pratiques de la Ville (CIV)	%	Subvention sollicitée auprès du CCST	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAY, crédits de service, équipements sub-fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAY, crédits, de service, équipements sub-fonctionnement)	Exécution 1778 Clauses	Exécution 1796 Partenaire habitus	
39 AUTREMENT DIRE	FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS	Missions de création artistique les ateliers et projets après-études (sculpture, peinture, photographie, vidéo, animation, etc.) pour les habitants de la ville de Saint-Quentin. Les ateliers des participants auront vocation lors des temps forts de l'année. Mise en place de ateliers culturels dans les équipements culturels locaux (bibliothèque, musée, etc.) de la ville de Saint-Quentin. Missions : 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers, 10 ateliers. Budget : 11 800 € Coût : 18 649 €	R	18 649 €	11 800 €	63%	8 840 €	37%	3 349 €	1 782 €	1 718 €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>FAVORISER LES ANIMATIONS SPORTIVES DE PROXIMITE</b>																	
40 EPEE SAINT-QUENTINOISE	ESRIME DANS LA RUE	Mise en place d'ateliers à caractère sportif en dehors des heures de la pratique de l'escrime traditionnelle dans la rue, sur les lieux de rassemblement de jeunes, pendant les vacances d'été, d'automne, d'hiver et de printemps. Missions : 10 ateliers de 8 à 17 ans. Budget : 7 312 € Coût : 15 812 €	R	15 812 €	7 312 €	46%	8 900 €	54%	- €	3 000 €	2 000 €	- €	- €	- €	- €	3 500 €	- €
41 EPEE SAINT-QUENTINOISE	UN DIMANCHE A EUROPE	Atelier qui vise à créer une offre de loisirs sportifs de proximité pour les habitants de la ville de Saint-Quentin. Missions : 10 ateliers de 8 à 18 ans. Budget : 3 200 € Coût : 5 928 €	R	5 928 €	3 200 €	49%	2 400 €	81%	- €	1 900 €	1 300 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>REDUIRE LES INEGALITES D'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE QUE CE SOIT EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE DIVERSITE DES SPORTS PROPOSES ET D'ACCES AUX CLUBS</b>																	
42 ASSOCIATION MULTICITE	UN QUARTIER EN BONNE SANTE	Missions de promotion de la pratique sportive pour tous les habitants de la ville de Saint-Quentin. Missions : 10 ateliers de 8 à 18 ans. Budget : 13 765 € Coût : 23 700 €	R	23 700 €	13 765 €	58%	9 920 €	42%	3 218 €	4 276 €	2 438 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES (11 PROJETS)</b>							107 258 €		38 722 €	38 745 €	11 141 €	14 549 €	220 220 €	0 €	4 899 €	1 400 €	

HABITAT ET CADRE DE VIE

PORTEUR	PROJET	RESUME	Préfinancement (P) ou Reconduction (R)	COST GLOBAL	Part partner + autres	%	Total Politique de la Ville (2019)	%	Subvention attribuée auprès de CORET	Subvention attribuée auprès de la Commission d'Appropriation de Seine-Saint-Denis	Subvention attribuée auprès de la Ville de Seine-Saint-Denis	Subvention attribuée auprès du Conseil Régional Île-de-France	Ville de Seine-Saint-Denis (Mairie de Paris, autres services, autres part (autres institutions))	Appui financier de la Communauté (Paris, autres services, autres part (autres institutions))	Coopération 1979 (Chèque)	Coopération 1979 (Partenariat Habitat)
<b>BENEFICIAIRES A LA PROPRETE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE EN ASSOCIANT LES HABITANTS</b>																
43 ASSOCIATION ECOLOGIQUE	C'EST UN TRUCK DE P... (...)	<b>Implémentation de habitats des quartiers prioritaires dans une démarche de développement durable par la mise en œuvre innovante au travers de l'acte de l'habitat. Prévention, amélioration et entretien d'une alternance qualitative, saine et durable.</b>  13 actions de sensibilisation thématiques seront mises en place sur le logement alimentaire, les actes d'achat, le compostage, l'épave démontable à usage local et le jardin.  Mairie 68M : 800 personnes Mairie 1000000 : Laubourg c/éle, Nouvelle Verménille, Europe et Saint-Martin	R	19 400 €	2 000 €	10%	0 400 €	51%	- €	- €	- €	0 200 €	- €	- €	2 200 €	- €
44 ASSOCIATION ECOLOGIQUE	L'ECO CONDIERGERS DU QUARTIER EUROPE	<b>Lieu d'accueil sur le quartier Europe à destination des familles de Seine-Saint-Denis.</b>  Lieu d'accueil et d'échange pour répondre aux besoins éducatifs au quotidien des enfants autour de la thématique "Vieilles et santé de vie dynamique et sociale et leur santé, accompagnement social et éducatif et leur épanouissement et leur développement". Action d'accompagnement des parents et sensibilisation aux besoins éducatifs de la jeunesse de la région de la Seine-Saint-Denis. Sensibilisation sur la 14ème édition et la qualification administrative. Ce lieu est géré par une convention avec 10 associations et structures.  En complément, mise en place d'ateliers thématiques afin de sensibiliser les habitants aux enjeux éducatifs, sociaux, éducatifs en termes de compétences transversales et de pratiques numériques.  Mairie 68M : 700 personnes Mairie 1000000 : Europe	R	64 000 €	22 200 €	35%	41 800 €	65%	- €	- €	- €	0 100 €	- €	- €	10 000 €	14 700 €
45 ASSOCIATION MULTICITE	MELZI VIVRE AU VERMÉNILLE	<b>Développement d'habitat mixte innovant et de proximité dans le cadre de l'habitat durable et de la qualité de vie.</b>  L'Action 1 : "Nos espaces d'été" - mise en place d'activités et d'actions au travers de l'acte de l'habitat. L'Action 2 : "Vie de quartier" - Organisation de rencontres et d'activités au sein de la commune. L'Action 3 : "Les jeunes pour moi" - Organisation de 3 ateliers de formation à destination des jeunes de la commune. L'Action 4 : "Action de la commune" - Développer une démarche innovante et collaborative autour d'initiatives locales (l'école, les clubs, les associations...)  Mairie 68M : 500 personnes Mairie 1000000 : Verménille	R	60 000 €	30 000 €	50%	15 200 €	25%	1 000 €	- €	4 000 €	- €	0 900 €	- €	- €	0 000 €
<b>TOTAL HABITAT ET CADRE DE VIE PROJETS</b>							<b>15 400 €</b>		<b>1 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>13 200 €</b>	<b>0 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>22 200 €</b>	<b>22 700 €</b>

PARENTALITE																
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Réactualisation (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politiques de la Ville (2019)	%	Subvention collectée auprès du CCST	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (M32), crédits de services quote-part sub fonctionnements	Agglomération de St-Quentin (M32), crédits de services quote-part sub fonctionnements	Exonération TFP8 Citoyens	Exonération TFP8 Partenaire
<b>DEVELOPPER LES ACTIONS QUI POSENT UN CADRE D'ECOUTE PARENTS ET PROFESSIONNELS ET/OU QUI VALORISENT LES COMPETENCES DES PARENTS</b>																
46	ASSOCIATION MULTITOIT DU COTE DES PARENTS	Priser les parents d'accompagner le le parentale en se appuyer le rôle éducatif de chacun Action 1: "Le rendez-vous des familles" Ateliers parents-enfants autour du rangement, du sport et d'autres sujets Action 2: "Les temps en famille" Ateliers parents - une soirée des mamans, une soirée des papas, une soirée des familles, sortie Cinéma + le privilège du cinéma, une soirée marche en famille et 5 groupes de parents. Budget global : 300 Partenaires concernés : Vermandois	R	17 190 €	13 092 €	76%	4 098 €	24%	- €	- €	4 098 €	- €	- €	- €	- €	- €
47	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS UN AIR DE FAMILLE	Valorisation des compétences parentales, au travers des actions suivantes. Action 1: "Vacances familiales" Organisation de lots déjeunés en vacances pour les parents sociaux Europe, Nouvelle et Vermandois avec un atelier travail d'investissement pour les familles. Action 2: "Les soirées en famille" La diversité des actions réalisées dans ce cadre visent et permettent aux familles d'échanger et de partager des temps communs. Action 3: "Les activités partagées" Ateliers autour du jeu, ateliers pêche, ateliers artistiques, ateliers cuisine. Budget global : 600 personnes Partenaires concernés : Europe, Nouvelle et Vermandois	R	113 838 €	+ €	0%	12 800 €	11%	12 800 €	- €	+ €	+ €	101 038 €	- €	- €	- €
48	VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES POPULATIONS L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LE CADRE DU CONSEIL DROITS ET DEVOIRS DE FAMILLES	Le CCDF a pour objectif de venir en aide aux parents en situation de difficultés : responsabiliser les parents, renforcer leur pouvoir parentale et le respect des valeurs de la République. Favoriser l'épanouissement des enfants et éliminer le lien avec les établissements scolaires, d'éviter le décrochage scolaire. Budget global : 15 Partenaires concernés : Europe, Nouvelle, Faubourg (196) et Vermandois	P	18 000 €	- €	0%	7 500 €	20%	7 500 €	- €	- €	- €	7 500 €	+ €	+ €	+ €
<b>TOTAL PARENTALITE (3 PROJETS)</b>							<b>26 098 €</b>		<b>20 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 098 €</b>	<b>0 €</b>	<b>108 538 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

CARTE ET BUDGET																
PORTEUR	PROJET	RESUME	Précédente demande (P) ou Recommandation (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Pédagogie de la Ville (CPV)	%	Subvention sollicitée auprès du CDET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint- Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de- France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de services, quota-part sub-fonctionnement)	Agglomération de St- Quentin (MAD, crédits de services, quota-part sub- fonctionnement)	Coopération TFFB Cassenois	Coopération TFFB Parosens habitier
DEVELOPPER LES INITIATIVES DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION																
46	ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DU QUARTIER SAINT- MARTIN	ECOLOGIE SOLIDAIRE	R	34 338 €	8 145 €	23%	28 213 €	79%	- €	18 866 €	1 435 €	6 770 €	- €	- €	- €	- €
<p>Actions proposées dans le cadre de la programmation prévention santé et nutrition "Manger bien se préserver"</p> <p>Actions qui s'articulent autour de 3 grands axes : le savoir physique et le bien être mental, la nutrition santé et la santé avec un travail écocitoyen-développement.</p> <p>Des actions de prévention seront menées sur : l'alimentation physique, l'alimentation, la prévention, l'éducation (cancer, maladies cardiovasculaires), ainsi que la découverte de la nature et le respect de l'environnement.</p> <p>Actions en direction des enfants, des adolescents, des adultes et des seniors.</p> <p>Publics cibles : 100 personnes</p> <p>Partenaires opérationnels : Saint-Martin</p>																
50	VILLE DE SAINT- QUENTIN - DIRECTION DES QUARTIERS	L'AXE SANTE	R	50 790 €	- €	0%	27 868 €	55%	5 866 €	22 868 €	- €	- €	23 790 €	- €	- €	- €
<p>Des actions tant publicaires que privées en place tout au long de l'année en soutien comme support des établissements scolaires et des associations de la commune. Les actions seront ponctuelles d'interventions de spécialistes et des équipes de santé présentes sur le territoire observant dans le domaine (sport, santé, hygiène corporelle et alimentation).</p> <p>Publics cibles : 100 personnes</p> <p>Partenaires opérationnels : Europe, Neuvre, Faubourg d'Alsace, Vermandois.</p>																
51	VILLE DE SAINT- QUENTIN - DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DES POPULATIONS	PREVENTION HANDICAP	P	3 000 €	- €	0%	3 000 €	100%	3 000 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<p>Actions de sensibilisation des publics des communes périphériques à différents types de handicaps par le biais d'interventions s'effectuant dans le cadre scolaire de la Ville.</p> <p>Il s'agit d'expliquer ce que sont les handicaps, puis de répondre des questions qui interviennent sur ces thèmes, puis d'un temps d'échange avec la population qui permettra à la fois de développer le dialogue et de permettre d'orienter la population vers des solutions pour toutes questions qui pourraient se poser.</p> <p>Publics cibles : 200 personnes</p> <p>Partenaires opérationnels : Europe, Neuvre, Faubourg d'Alsace, Vermandois.</p>																

PORTEUR	PROJET	RÉSUMÉ	Première demande (P) ou Réactualisation (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur » euros	%	Total Préfecture de la Ville (CVY)	%	Subvention sollicitée auprès du CODET	Subvention sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès de la Ville de Saint-Quentin	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub-fonctionnement)	Agglomération de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub-fonctionnement)	Exonération TFPB Calanca	Exonération TFPB Porteur habitant
52 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION DES POPULATIONS	PRÉVENTION SANTÉ	Développer les compétences des populations des quartiers en matière de santé  Action 1 : Place de Bébé born sur les conduites addictives et le harcèlement à destination des adolescents, avec l'association Bébé Born Action 2 : Atelier Cytoson, avec l'association Cytoson (Y France) atelier destiné aux filles de 10 à 14 ans, accompagnées par leurs mères, lors du matériel. La journée est dédiée à découvrir le cycle féminin et de la grossesse, ainsi que les règles.  Budget : 150 personnes Financement : Europe, Nouvelle, Faubourg d'Alsace et Vermandais.	P	7 845 €	- €	0%	7 845 €	100%	7 845 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
53 INSTITUT PASTEUR DE LILLE	AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS  PHYSIQUE ADAPTEE, L'ALIMENTATION AFIN DE FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET REDUIRE LES SOUFFRANCES PSYCHIQUES	Améliorer les compétences psycho-sociales et les conditions de vie des populations dans les quartiers prioritaires par l'activité physique, l'alimentation et le bien-être afin de lutter contre les souffrances psychiques, promouvoir la santé et faciliter l'accès à la santé.  Cet atelier physique adapté, d'éducation et de bien-être est destiné aux personnes âgées de 55 à 75 ans, au Centre de Prévention et de Santé Globale, situé au sein de l'Institut Pasteur de Lille, par quartier socio-économique par le biais de l'association de l'Institut Pasteur et un professionnel du Centre d'Éducation de Santé.  Un suivi collectif à 3 mois sera réalisé.  Budget : 45 personnes Financement : Europe, Nouvelle, Faubourg d'Alsace et Vermandais.	P	16 000 €	- €	0%	16 000 €	100%	12 800 €	0 €	3 200 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>LUTTER CONTRE LES COMPORTEMENTS ADDICTIFS</b>																
54 OPELLA	PRÉVENTION SANTÉ : STAGE DE SENSIBILISATION AU RISQUE ALCOOL	Prévenir, réduire les risques, orienter vers le soin les personnes en situation de crise, les aider à se reconstruire.  Mise en place de stages chaque mois pour les personnes âgées de 12 ans et plus afin de sensibiliser à la consommation d'alcool et les risques liés à sa consommation (maladie cardiovasculaire et maladies infectieuses, travail, justice) et orienter vers les dispositifs de soins de proximité (Hôpital, CASP).  Budget : 40 personnes Financement : Europe, Nouvelle, Faubourg d'Alsace et Vermandais.	R	3 400 €	2 400 €	71%	1 000 €	29%	- €	1 600 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL SANTÉ &amp; PRÉVENTION (8 PROJETS)</b>							<b>80 058 €</b>		<b>28 645 €</b>	<b>39 088 €</b>	<b>4 655 €</b>	<b>6 770 €</b>	<b>23 790 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

PILOTAGE										
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Recondiction (R)	COÛT GLOBAL	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du CGET	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part subi fonctionnement)
55 AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DE LA COHESION COMMUNAUTAIRE	EQUIPE DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE	Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et redynamisation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Coordonner et animer le réseau des acteurs locaux. Accompagner les porteurs de projets : impulser le développement de projets selon les orientations de la collectivité, apporter un appui technique dans l'élaboration de projets. Assurer le suivi de terrain et financier, évaluer les actions.	R	103 700 €	0 €	0%	31 750 €	31%	31 750 €	71 950 €
<b>TOTAL EQUIPE OPERATIONNELLE (1 PROJET)</b>							31 750 €		31 750 €	71 950 €

INVESTISSEMENT											
PORTEUR	PROJET	RESUME	Première demande (P) ou Reconductio n (R)	COÛT GLOBAL Hors Taxe	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts-de-France	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)
<b>AMELIORER LE CADRE DE VIE POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES HABITANTS DE LEUR QUARTIER ET DE LEUR HABITAT</b>											
56 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	Enfouissement de conteneurs au quartier de Neuville et Saint-Martin	Enfouissement de conteneurs enterrés au sein du quartier de Neuville, rue Gustave Carleto n (2 conteneurs CM et 2 conteneurs multi-matériaux) et remplacement d'un conteneur verre aérien par un conteneur verre enterré, rue de Paris.	P	69 950 €	- €	0%	34 975 €	50%	34 975 €	- €	34 975 €
57 VILLE DE SAINT-QUENTIN - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES	Amélioration du cadre de vie des habitants de Neuville	Amélioration de l'accessibilité avec réfection des parkings, trottoirs, chaussées, raquettes rue Jacques Blanchot à Saint-Quentin	P	148 425 €	- €	0%	33 351 €	22%	33 351 €	123 299 €	- €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (2 PROJETS)</b>				<b>218 375 €</b>	<b>0 €</b>		<b>68 326 €</b>	<b>0 €</b>	<b>68 326 €</b>	<b>123 299 €</b>	<b>34 975 €</b>

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR THÉMATIQUE

FONCTIONNEMENT							
THÈME	Total Politique de la Ville (CDV)	Part Etat CDV sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part CDV Ville sollicitée	Part ExoTFPB Clésence sollicitée	Part ExoTFPB Partenord habitat sollicitée
Education et illettrisme	60 560 €	16 227 €	10 230 €	30 603 €	3 500 €	- €	- €
Emploi, Développement économique	115 446 €	99 446 €	2 400 €	6 600 €	- €	3 500 €	3 500 €
Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits	260 160 €	93 575 €	10 000 €	114 549 €	16 936 €	22 400 €	2 700 €
Pratiques culturelles et sportives	107 256 €	38 722 €	14 345 €	36 745 €	11 144 €	4 899 €	1 400 €
Habitat et Cadre de Vie	65 480 €	2 635 €	13 300 €	- €	4 645 €	22 200 €	22 700 €
Parentalité	24 098 €	20 000 €	- €	- €	4 098 €	- €	- €
Santé Prévention	80 058 €	28 645 €	8 770 €	39 680 €	4 655 €	- €	- €
Pilotage	31 750 €	31 750 €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL (fonctionnement) 2021</b>	<b>744 807 €</b>	<b>331 000 €</b>	<b>57 045 €</b>	<b>228 485 €</b>	<b>44 978 €</b>	<b>52 999 €</b>	<b>30 300 €</b>

INVESTISSEMENT					
Investissement	Total Politique de la Ville (CDV)	Part Etat CDV sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part CDV Ville sollicitée
	68 326 €	- €	68 326 €	- €	- €
<b>TOTAL (investissement) 2021</b>	<b>68 326 €</b>	<b>- €</b>	<b>68 326 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



OBJET

PATRIMOINE -  
Printemps de l'Art  
déco 2021.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de sa stratégie Art déco, la Ville de Saint-Quentin réitère sa participation au « Printemps de l'Art déco ». Cette nouvelle édition 2021 confirme le rayonnement du patrimoine Art déco dans la Région des Hauts-de-France en accueillant deux nouveaux partenaires : Lambersart et le Santerre-Haute-Somme, portant à 15 le nombre de territoires membres du réseau.

La programmation s'adapte : évènements sur les réseaux sociaux, exposition itinérante, visites guidées, activités jeune public, partenariats, focus autour des métiers d'art, et de nombreux temps forts proposés du 2 avril au 30 mai 2021.

Cet élan régional constitué des territoires d'Albert – Pays du coquelicot, Amiens Métropole, Arras Pays d'Artois, Béthune-Bruay, Boulogne-sur-Mer, Cambrésis, Douaisis, Lambersart, Lens-Liévin, Pays Chaunois, Roubaix, Saint-Quentin, la Sambre-Avesnois, le Santerre-Haute-Somme et Tourcoing, met en exergue la volonté de fédérer les publics autour du patrimoine de la reconstruction de la Région des Hauts-de-France.

L'édition 2021 renouvelle le partenariat avec le festival « Bruxelles : Art nouveau – Art déco » s'articulant autour d'un échange de communication. Ce partenariat a pour objectif le partage des richesses du patrimoine de la Région à l'échelle européenne.

La Ville de Saint-Quentin se propose de réitérer son engagement en portant l'organisation administrative et financière de l'évènement. À ce titre, la Ville a déposé au nom de l'ensemble des territoires partenaires, une demande de subvention auprès de la Région des Hauts-de-France, sollicitant comme les années précédentes une aide à hauteur de 50% de ses dépenses totales. La Région a accepté cet accompagnement lors des précédentes éditions.

La Ville de Saint-Quentin se chargera également du plan de communication et de facturer à parts égales le coût du plan de communication validé par l'ensemble de ses partenaires.

La Ville renforce, par ailleurs, la volonté de mettre en valeur ce patrimoine commun par la création d'une exposition photographique « Objectifs Art déco » et de sa mise à disposition auprès de ses partenaires. Cette exposition sera présentée en itinérance sur l'ensemble des territoires partenaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de partenariat de l'évènement du « Printemps de l'Art déco » 2021 ;

2°) d'approuver la convention relative à l'exposition itinérante réalisée dans le cadre de cet évènement ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces deux conventions et à accomplir toutes formalités en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52665-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021  
Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ACTIONS DE  
COMMUNICATION DE L'EVENEMENT « PRINTEMPS DE L'ART DÉCO » 2021**

Entre

- **La Ville de Saint-Quentin**, représentée par son Maire, Madame Frédérique MACAREZ,
- Et
- **L'EPIC « Office de tourisme Pays du coquelicot »**, représenté par son Président Monsieur Franck BEAUVARLET,
- Et
- **Amiens Métropole**, représentée par son Président, Monsieur Alain GEST,
- Et
- **La SPL « Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois »** représenté par son Directeur Général, Monsieur Christian BERGER,
- Et
- **L'EPIC « Office de Tourisme intercommunal de Béthune-Bruay »** représenté par sa Directrice en exercice, Madame Florence GIRARD,
- Et
- **La Ville de Boulogne-sur-Mer**, représentée par son Maire Monsieur Frédéric CUVILLIER,
- Et
- **L'Office de Tourisme du Cambrésis**, représenté par sa Directrice, Madame Delphine JOUVENEZ,
- Et
- **Le Syndicat mixte du Pays Chaunois**, représenté par son président, Monsieur Emmanuel LIEVIN,
- Et
- **Le PETR Cœur des Hauts-de-France/Santerre-Haute-Somme**, représenté par son président, Monsieur Philippe CHEVAL,
- Et
- **L'EPIC Douaisis Tourisme** représenté par sa Directrice, Madame Stéphanie THIEFFRY,
- Et
- **La Ville de Lambersart**, représentée par son adjointe au maire en charge de la Culture, Madame Chantal COUSIN,
- Et
- **La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**, représentée par son Président, Monsieur Sylvain ROBERT,
- Et
- **L'Office de Tourisme de Roubaix**, représenté par son Président, Monsieur Christophe GORET,
- Et
- **L'EPIC « Office de Tourisme Sambre-Avesnois »**, représenté par son Directeur Général, Monsieur David PETIT,
- Et
- **L'Office de tourisme de Tourcoing**, représenté par sa Directrice, Madame Nathalie BOHEE
- Et
- **Le service VAH de la Ville de Tourcoing**, représenté par l'adjoint au Maire en charge de la culture, Monsieur Christophe DESBONNET

## PREAMBULE

Le patrimoine Art déco, et plus largement celui de la Reconstruction, est fortement présent à l'échelle de la région Hauts-de-France. Dès 2012, la Semaine de l'Art déco entreprend de valoriser ce patrimoine caractéristique de nos départements, par le biais d'une programmation et d'une communication communes ; élargi successivement au Mois de l'Art déco, puis au Printemps de l'Art déco, l'évènement s'étend désormais sur deux mois et rassemble 15 territoires, dont deux nouveaux territoires en 2021 : la Ville de Lambersart et le Santerre-Haute-Somme.

### LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 – OBJET :

La manifestation ainsi dénommée « Printemps de l'Art déco » se décline en une série d'actions de valorisation culturelle et touristique du patrimoine issu de la Reconstruction et en particulier du patrimoine Art déco sur les territoires d'Albert, Amiens Métropole, Arras Pays d'Artois, Béthune-Bruay, Boulogne-sur-Mer, le Cambrésis, le Pays Chaunois, le Douaisis, Lambersart, Lens-Liévin, Roubaix, Saint-Quentin, le Santerre-Haute-Somme, la Sambre-Avesnois et Tourcoing.

Les territoires partenaires de l'opération ont établi en concertation un programme d'animations au cours de la période de deux mois définis entre le 2 avril et le 30 mai 2021. (Cf. programmation en annexe). Cette édition 2021 s'adapte à la conjoncture par une nouvelle programmation axée sur le numérique.

Les territoires partenaires ont décidé de mutualiser les moyens de communication mis en œuvre.

#### Article 2 – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES OUTILS DE COMMUNICATION

Afin d'assurer la promotion de l'évènement, les parties ont décidé de créer les outils communs suivants :

- Flyer « Printemps de l'Art déco »,
- Affiches tout support,
- Insertions presse,
- Teaser de l'évènement présentant l'ensemble des partenaires,
- Conception d'un nouveau site Internet adapté à la montée en puissance de l'évènement et à la présentation numérique de son programme,
- Animation des réseaux sociaux (Facebook et Instagram),
- Diffusion locale et régionale via le réseau des partenaires,
- Produits dérivés,
- Ou tout autre support jugé utile et validé par l'ensemble des partenaires.

Pour la conception, la réalisation et la diffusion de ces outils, les partenaires font appel aux personnels internes et à des prestataires extérieurs.

Pour l'année 2021, l'ensemble des partenaires a sollicité une subvention auprès de la Région Hauts-de-France à hauteur de 30 000€ afin de financer la moitié des frais liés à la communication de l'évènement « Printemps de l'Art déco ».

La participation à part égale est fixée à hauteur de 2 000€ TTC par partenaire (exception faite du partenaire chargé du paiement de la promotion sur les réseaux sociaux, pour qui la participation est ainsi détaillée : 1500€ dus à la Ville de Saint-Quentin, + 500€ pris en charge directement ; et de Tourcoing, pour qui la participation est ainsi détaillée : 1000€ versés par l'Office de Tourisme de Tourcoing et 1000€ versés par le service VAH de la

Ville de Tourcoing). Les partenaires s'engagent à prendre en charge les frais liés à la communication qui ne seraient pas couverts par la subvention régionale portant sur les dépenses signalées.

**Article 3 : MODALITES DE PAIEMENT**

La Ville de Saint-Quentin s'engage à payer l'ensemble des frais de communication engagés pour le « Printemps de l'Art déco » 2021 contre réception de la subvention de la Région Hauts-de-France. La ville de Saint-Quentin refacturera la somme engagée à chacun des partenaires, déduction faite de la part de Saint-Quentin. En cas d'annulation de l'évènement dû au contexte sanitaire, il sera rédigé un avenant à cette convention.

**Article 4 : DUREE**

La présente convention est établie pour la réalisation des outils de communication et actions de promotion pour l'évènement « Printemps de l'Art déco » 2021.

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Président de l'Office de tourisme Pays du coquelicot,**

Franck BEAUVARLET,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Président d'Amiens Métropole,**

Alain GEST,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Directeur Général de l'Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès d'Arras Pays d'Artois,**

Christian BERGER,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**La Directrice de l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay,**

Florence GIRARD,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Maire de Boulogne-sur-Mer,**

Frédéric CUVILLIER,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**La Directrice de l'Office de Tourisme du Cambrésis,**

Delphine JOUVENEZ,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Président du Syndicat mixte du Pays Chaunois,**

Emmanuel LIEVIN,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Président du PETR Cœur des Hauts-de-France/Santerre-Haute-Somme,**

Philippe CHEVAL,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**La Directrice de Douaisis Tourisme,**  
par délégation du Président

Stéphanie THIEFFRY,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**L'adjointe au Maire en charge de la culture de la Ville de Lambersart,**

Chantal COUSIN,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,**

Sylvain ROBERT,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**La Présidente de l'Office de Tourisme de Roubaix,**

Christophe GORET,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Directeur de l'Office de Tourisme Sambre-Avesnois,**

David PETIT,

\*\*\*\*\*



FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Le Maire de Saint-Quentin,**

Frédérique MACAREZ,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**La Directrice de l'Office de tourisme de Tourcoing,**

Nathalie BOHEE,

\*\*\*\*\*

FAIT à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**L'adjoint au maire en charge de la Culture de la Ville de Tourcoing,**

Christophe DESBONNET,

# CONVENTION D'EXPOSITION

---

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

.....

Situé

Numéro SIRET :

Code APE :

TVA intercommunautaire :

Représenté par :

**D'une part,**

ET

### La Ville de Saint-Quentin

Numéro SIRET : 21020666000016 – Code APE : 8411Z

TVA Intercommunautaire : FR 03 210206660

Adresse : BP 345 – 02107 SAINT-QUENTIN Cedex

Représentée par Mme Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, agissant en vertu de la délibération du 19 avril 2021,

Ci-après dénommée « La Ville de Saint-Quentin »

**D'autre part,**

## PRÉAMBULE

Dans le cadre de la stratégie Art Déco, la Ville de Saint-Quentin participe à l'action « Printemps de l'Art déco » du 2 avril au 30 mai 2021, en partenariat avec des villes et territoires de la région des Hauts-de-France. Le réseau de ces partenaires se compose d'ALBERT, AMIENS METROPOLE, ARRAS PAYS D'ARTOIS, BÉTHUNE-BRUAY, BOULOGNE-SUR-MER, LE CAMBRÉSIS, LE PAYS CHAUNOIS, LE DOUAISIS, LAMBERSART, LENS-LIÉVIN, ROUBAIX, LA SAMBRE-AVESNOIS, LE SANTERRE-HAUTE-SOMME, TOURCOING. Une exposition extérieure sera réalisée par la Ville de Saint-Quentin mettant en exergue le patrimoine Art déco de la Région. Cette dernière sera inaugurée à Saint-Quentin et sera itinérante dans chacune des villes et territoires partenaires de l'opération.

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre les villes et territoires participants et partenaires de l'opération « Printemps de l'Art Déco » et la Ville de Saint-Quentin afin de définir, d'accompagner et de valoriser l'exposition extérieure itinérante. Une convention sera rédigée par partenaire et présentée au Conseil Municipal pour sa délibération globale.

## ARTICLE 2 – DEFINITION DU PROJET

La Ville de Saint-Quentin crée, sous la forme de panneaux extérieurs, une exposition itinérante maquant des photos de sites au patrimoine Art déco des villes et des territoires de la région des Hauts-de-France. L'exposition définie ci-dessus et les visuels seront utilisés aux seules fins de cette exposition accompagnés de leur légende, définition et copyrights.

La cession temporaire par la Ville de Saint-Quentin des droits de présentation publique, d'exposition et de communication publique de l'exposition par ..... sera rendue possible aux dates et aux conditions définies par la présente. Les parties ne pourront prolonger ou écourter la période d'exposition que d'un commun accord écrit.

### **ARTICLE 3 – PROMOTION ET VERNISSAGE**

Les partenaires ci-dessus nommés s'engagent à promouvoir l'exposition selon son programme habituel de promotion.

La ville de Saint-Quentin s'engage à organiser le vernissage pour la promotion de l'exposition et à prendre en charge les coûts afférents.

Les partenaires s'engagent à être présents à la date communiquée par la Ville de Saint-Quentin lors de ce vernissage et tout autre événement de leurs représentants à leur frais.

### **ARTICLE 4 – DROIT DE PROPRIETE**

Il est expressément convenu que le présent contrat ne comporte pas de transfert de propriété des panneaux qui composent l'exposition, ni dans son entièreté, en faveur de quiconque. Par conséquent, pendant la durée de l'exposition, ..... acheminera les intentions d'achat directement à la Ville de Saint-Quentin ou à son représentant désigné.

### **ARTICLE 5 – REMISE DE L'EXPOSITION ET TRANSPORT**

La ville ..... aura à disposition l'exposition « Objectifs Art déco » le ..... 2021.

..... assurera l'itinérance de l'exposition, en la tenant à son tour à disposition de ..... le ..... 2021.

Les parties conviendront ensemble à l'avance du transport, des dates de livraison et de reprise de l'exposition par le transporteur de la ville exposante suivante afin de respecter le calendrier comme ci-dessous défini :

Du 2 au 16 avril à Saint-Quentin,  
Du 17 au 30 avril à Albert,  
Du 1er au 17 mai à Chauny,  
Du 18 mai au 3 juin à Amiens,  
Du 4 au 17 juin à Cambrai,  
Du 18 au 30 juin à Douai,  
Du 1er au 15 juillet à Béthune,  
Du 16 au 31 juillet à Lens,  
Du 1er au 30 août à Arras,  
Du 30 août au 10 septembre en Santerre-Haute-Somme,  
Du 11 au 25 septembre à Boulogne-sur-Mer,  
Du 27 septembre au 16 octobre à Maubeuge,  
Du 18 au 31 octobre à Roubaix,  
Du 1er au 14 novembre à Tourcoing,  
Du 15 au 28 novembre à Lambersart

### **ARTICLE 6 – INSTALLATION**

La présentation de l'exposition « Objectifs Art déco » relève de l'entière responsabilité de ..... durant la période d'exposition dans la Ville de .....

..... se charge de l'installation des panneaux de l'exposition et des frais itinérants.

Pendant la durée de l'exposition, les panneaux ne pourront être déplacés, changés et/ou remplacés après l'accrochage, à moins d'une entente entre l'ensemble des partenaires du « Printemps de l'Art Déco ».

#### **ARTICLE 7 – CONSERVATION ET ENTRETIEN**

..... reconnaît ne pas avoir le droit de modifier l'exposition en tout ou en partie.

..... est responsable de la garde et de la conservation des panneaux qui composent l'exposition « Objectifs Art déco »

Dès la prise en charge et jusqu'à la restitution de l'exposition, ..... s'engage

:

- à assumer tous les coûts et frais de réparation des panneaux en cas de bris, de déformation ou d'altération sauf causée par l'usure normale,
- à assumer les frais d'une assurance couvrant les coûts de remplacement qui ont fait l'objet d'une destruction totale ou partielle, d'une perte ou de vol.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

La valeur d'assurance de l'exposition s'élève à hauteur de 2500€. L'assurance sera en vigueur pour la période comprise entre le lieu de prise de l'exposition à la réception par ..... prolongé jusqu'à la passation de cette dernière à la ville d'accueil suivante.

..... transmettra à la Ville de Saint-Quentin l'attestation d'assurance de l'exposition en amont.

#### **ARTICLE 9 – RESILIATION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une des obligations définies dans la convention, et après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet dans les 15 jours, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

#### **ARTICLE 10 – LITIGE**

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter scrupuleusement et sans réserve. Tous les différends relatifs à son interprétation ou son exécution seront soumis aux tribunaux compétents après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires, à Saint-Quentin, le .....2021

(Faire précéder de la mention lu et approuvé)

**Prénom NOM**

**Frédérique MACAREZ**

**Titre du représentant**

**Maire de Saint-Quentin**

# Printemps de L'ART DÉCO


2 MOIS, 15 TERRITOIRES,  
UN VOYAGE ART DÉCO DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

**2 AVRIL + 30 MAI 2021**

ALBERT-PAYS DU COQUELICOT • AMIENS MÉTROPOLE  
ARRAS PAYS D'ARTOIS • BÉTHUNE-BRUAY • BOULOGNE-SUR-MER  
CAMBRÉSIS • DOUAISIS • LAMBERSART • LENS-LIÉVIN  
PAYS PICARD • ROUBAIX • SANTERRE HAUTE SOMME  
SAINT-QUENTIN • SAMBRE-AVESNOIS • TOURCOING



**PRINTEMPSARTDECO.FR**

 Printemps de l'Art déco  Printemps\_art\_deco



## LES TERRITOIRES PARTENAIRES



La Région Hauts-de-France est un partenaire essentiel du Printemps de l'Art déco. Le Printemps de l'Art déco reçoit, cette année encore, le soutien financier de la Région Hauts-de-France.



## LE PRINTEMPS DE L'ART DÉCO S'ADAPTE

Constraint par les mesures de restrictions sanitaires, le Printemps de l'Art déco ne peut proposer une programmation physique aussi dense qu'il en a coutumè. Il s'adapte en proposant en ligne un contenu varié, interactif et pédagogique : suivez l'actualité et retrouvez tous les partenaires de l'évènement sur les réseaux sociaux. Vous pourrez ainsi profiter d'un quiz patrimoine, de visites en ligne, de podcasts, de lives, de vidéos, mettant en valeur nos plus beaux joyaux Art déco !

L'intégralité du programme, ainsi que de nombreux supports et livrets découverte, seront disponibles sur le site internet [printempsartdeco.fr](http://printempsartdeco.fr)

📷 printemps\_art\_deco  
📺 printempsdelartdeco





## Exposition itinérante « Objectifs Art déco »

Cette exposition photographique est le fruit d'une collaboration avec des photographes passionnés des Hauts-de-France, qui nous offrent un regard particulier sur le patrimoine Art déco de leur territoire.

Ces clichés inédits, présentés au public pour la première fois dans cette exposition, saisissent sous un angle personnel et artistique des éléments plus ou moins connus de l'Art déco de notre région.

À travers leur objectif, et par le biais de 45 photographies circulant de ville en ville, explorez les 15 territoires partenaires du Printemps de l'Art déco.

Du 2 au 16 avril à Saint-Quentin

Du 17 au 30 avril à Albert

Du 1er au 17 mai à Chauny

Du 18 mai au 3 juin à Amiens

Du 4 au 17 juin à Cambrai

Du 18 au 30 juin à Douai

Du 1er au 15 juillet à Bruay-La-Buissière

Du 16 au 31 juillet à Lens

Du 1er au 14 août à Arras

Du 30 août au 10 septembre en Santerre Haute Somme

Du 11 au 25 septembre à Boulogne-sur-Mer

Du 27 septembre au 16 octobre à Maubeuge

Du 18 au 31 octobre à Roubaix

Du 1er au 14 novembre à Tourcoing

Du 15 au 28 novembre à Lambersart



# ALBERT

## **Visite « La ville d'Albert et les éléments Art déco de l'intérieur de l'Hôtel de ville »**

*Votre guide vous invitera à lever les yeux pour découvrir au détour des quelques façades de commerces ou de maisons particulières du centre-ville des détails architecturaux remarquables propres à l'Art déco. Le parcours se terminera par la visite de l'Hôtel de ville d'Albert, reconstruit en 1932 dans un style régionaliste flamand à l'intérieur Art déco.*

### **Les mercredis à 15h**

**Rdv :** Office de tourisme d'Albert - 9 rue Gambetta

**Tarifs :** 5€/pers - 1€/enfant -12ans. Sur réservation

## **Visite « La ville d'Albert et les éléments Art déco de l'intérieur de la Basilique Notre-Dame de Brebières »**

*Édifice le plus spectaculaire de la ville d'Albert, la basilique Notre-Dame de Brebières est un joyau de l'art néo-byzantin. Totalement détruite pendant la Première Guerre mondiale, elle fut reconstruite en 1931. Les nombreuses mosaïques et les statues intérieures témoignent de l'époque Art déco. Votre guide vous emmènera également à la découverte de jolies façades albertines représentatives du style architectural des années 20.*

### **Les samedis à 15h**

**Rdv :** Office de tourisme d'Albert - 9 rue Gambetta

**Tarifs :** 5€/pers - 1€/enfant -12ans. Sur réservation

## **Ateliers enfants « J'apprends l'Art déco »**

À l'aide d'un diaporama, et d'un cahier de coloriage, les enfants deviendront incollables sur l'architecture Art déco !

### **Mercredis 21 et 28 Avril**

**Rdv :** Office de tourisme d'Albert - 9 rue Gambetta

**Tarifs :** 5€/enfant. Sur inscription

## **Circuit l'Art déco au Pays du Coquelicot**

*Situés au cœur des champs de bataille 14-18, de nombreux villages du Pays du Coquelicot ont été complètement détruits. Au lendemain de la Grande Guerre, les architectes entreprennent une grande campagne de reconstruction créant un patrimoine régionaliste / Art déco remarquable à découvrir.*

**En mai, à la demande (2h).** Parcours en covoiturage, 30km

**Rdv :** Office de tourisme d'Albert

**Tarif :** 8€. Sur réservation



# AMIENS

---

## **Visite guidée « Les Nouvelles Galeries »**

*En plein cœur du centre-ville, emboîtez le pas de votre guide à la découverte de ces grands magasins !*

**Samedis 3, 10, 17 et 24 avril à 10h (45 min)**

**Samedis 15, 22 et 29 mai à 10h (45 min)**

**Rdv :** Galeries Lafayette, rue des Trois Cailloux

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAHou](http://bit.ly/resaAMAHou) 03 22 22 58 90

En partenariat avec les Galeries Lafayette

## **Cimetière de la Madeleine et Art déco**

*Parc romantique par excellence, le cimetière de la Madeleine se laisse aussi découvrir au détour de ses monuments funéraires Art déco. Une visite unique !*

**Dimanches 9 et 30 mai à 11h (45 min/1h)**

**Rdv :** à l'entrée du cimetière, rue Saint-Maurice

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH) ou 03 22 22 58 90

## **Atelier adulte Linogravure**

*Mordus de motifs Art déco ou amoureux des ateliers gravure, en partenariat avec le Centre d'art Saint-Germain, venez découvrir la linogravure.*

**Samedis 24 avril et 22 mai (14h-18h)**

**Rdv :** Centre culturel Léo Lagrange, 12, place Vogel

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH) ou 03 22 22 58 90

## **Atelier enfant Linogravure**

*Mordus de motifs Art déco ou amoureux des ateliers gravure, en partenariat avec le Centre d'art Saint-Germain, venez découvrir la linogravure.*

De 8 à 12 ans.

**Jeudi 29 avril (10h-12h/14h-16h30)**

**Rdv :** Centre culturel Léo Lagrange, 12, place Vogel

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH) ou 03 22 22 58 90

## **Le B.A.-Ba de l'Art déco**

*Arpentez le centre-ville avec votre guide-conférencier pour découvrir les plus petits détails cachés de ce mouvement artistique de l'entre-deux-guerres.*

**Samedis 3, 10 et 24 à 15h (1h30)**

**Dimanche 25 avril à 15h (1h30)**

**Samedis 8 et 22 avril à 15h (1h30)**

**Dimanche 30 mai à 15h (1h30)**

**Rdv :** devant le Garage Gueudet, rue des Otages

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH) ou 03 22 22 58 90

### Les garages de centre-ville : une architecture singulière

« En voiture Simone ! » À l'image des grands magasins émergeant dès la fin du 19ème siècle, les garages s'implantent en centre-ville. Lors de cette visite, nous vous proposons de retracer le parcours de ces immeubles d'exception.

**Dimanches 18 avril et 23 mai à 15h (1h30)**

**Rdv :** devant le Garage Gueudet, rue des Otages

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH) ou 03 22 22 58 90

### Le B.A.-Ba de l'Art déco à vélo

Enfourchez votre vélo et partez à la découverte des plus belles façades Art déco de la ville en compagnie de votre guide-conférencier.

**Dimanches 16 et 23 mai à 10h30**

**Rdv :** devant le Conservatoire à Rayonnement Régional, rue Desprez

Gratuit, réservation obligatoire : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH) ou 03 22 22 58 90

## En live ! Les temples du commerce

Rejoignez-nous sur les réseaux pour une présentation croisée des Nouvelles Galeries d'Amiens et Saint-Quentin. Quand l'architecture Art déco devient un écrin pour le commerce !

**Mardi 18 mai à 18h**

**Où : Facebook @Printemps de l'Art déco**



# ARRAS

---

## **Visite guidée « Arras, les rues Ernestale et Saint-Aubert : aux prémices d'une ville moderne »**

*Venez découvrir comment les destructions liées à la Première Guerre mondiale, conjuguées au projet d'aménagement urbain des années 1920, offrent aujourd'hui dans les rues Ernestale et Saint-Aubert l'un des plus importants patrimoines Art déco de la ville.*

**Dimanche 11 avril à 10h30 et 11h (45 minutes)**

**Rdv :** Place du Théâtre, Arras.

**Tarifs :** TP 6€ - TR 3.50€. Gratuit - de 6 ans

## **Visite « La reconstruction de la ville de Bapaume »**

*Une visite pour découvrir le patrimoine reconstruit de la ville de Bapaume, de l'Hôtel de Ville à l'église Saint-Nicolas, en passant par les maisons de la rue commerçante.*

**Samedi 17 avril à 14h30 et 15h30 (45 minutes)**

**Rdv :** Parvis de l'Hôtel de Ville de Bapaume, Place Faidherbe

**Tarifs :** TP 6€ - TR 3.50€. Gratuit moins de 6 ans

## **Le parc du château d'Hendecourt-les-Cagnicourt**

*Flânez dans les allées du parc dessiné par Édouard Redon, l'un des plus grands paysagistes du début du 20ème siècle, et découvrez la façade du château reconstruit au lendemain de la Première Guerre mondiale.*

**Samedi 29 mai à 10h30 et 11h30**

**Rdv :** 16, rue du Mont à l'entrée du Parc du Château d'Hendecourt-Lès-Cagnicourt (62182)

**Tarifs :** TP 6€ - TR 3.50€. Gratuit moins de 6 ans.

## **L'église Saint-Pierre de Wailly**

*L'harmonie de cette belle église est le fruit d'un équilibre entre son architecture néo-classique teintée de modernité et son mobilier Art déco remarquablement conservé. Le souvenir des Zouaves et Tirailleurs sacrifiés le 25 septembre 1915 renforce l'émotion qui se dégage des lieux.*

**Samedi 24 avril à 10h30 et 11h30 (45 minutes)**

**Rdv :** sur le parvis de l'église de Wailly (62217)

**Tarifs :** TP 6€ - TR 3.50€. Gratuit moins de 6 ans



### Visite « L'art sacré sort de sa réserve - du chapelet à la chapelle, l'Art déco dans tous ses états »

*Avez-vous déjà remarqué que les objets qui ornent nos églises suivent également les codes des différents mouvements artistiques ? Vêtements liturgiques, orfèvrerie, mobilier, cet art sacré de la première moitié du 20ème siècle vous est présenté à travers une visite commentée, dans un lieu lui-même témoin de la période de la Reconstruction.*

**Sur rendez-vous les samedis 22 et 29 mai à 14h et 15h30 (1h)**

Renseignements et réservations : [info@eglisesouvertes.fr](mailto:info@eglisesouvertes.fr) / 03 21 21 40 08

Plus de renseignements : <https://openchurches.eu/fr/edifices/chapelle-trinite-arras-ndf>

**Rdv** : chapelle de la Sainte-Trinité, 101 bis rue d'Amiens à Arras (entrée par le 103)

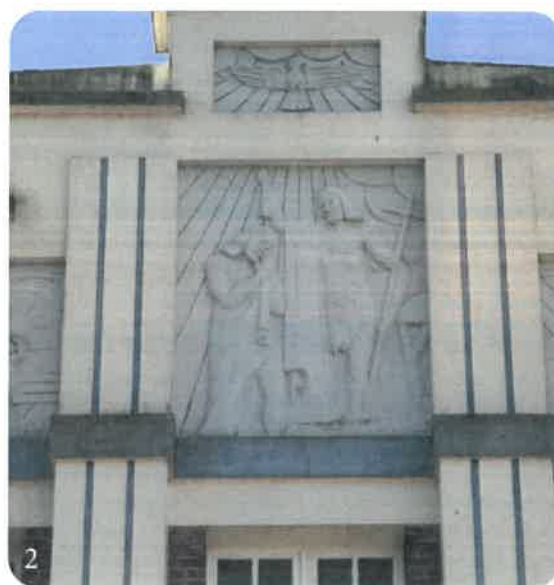
**Tarif** : participation libre

*Visites mises en place par l'association Églises Ouvertes Nord de France  
En collaboration avec la Commission d'art sacré d'Arras et le CAO A du département*

*Coordonnées complètes : association Églises Ouvertes Nord de France - 103 rue d'Amiens, 62000 ARRAS - [info@eglisesouvertes.fr](mailto:info@eglisesouvertes.fr) - 03 21 21 40 08*

*Site internet : [eglisesouvertes.eu](http://eglisesouvertes.eu)*

*Réseaux sociaux : Facebook / Instagram / Youtube*



1 - Château d'Hendecourt-les-Cagnicourt © M. et Mme Topart de Moriame  
2 - Collège Saint-Jean de Bapaume © Office de Tourisme Arras Pays d'Artois

# BÉTHUNE-BRUAY

## **Visite guidée « Béthune Art déco »**

*Après les terribles bombardements de 1918, Béthune devient un vaste chantier. Les architectes optent pour un savant mélange entre tradition et modernité, un choix audacieux qui fait aujourd'hui toute l'identité de la ville ! En visite guidée, abordez deux facettes différentes de la Reconstruction béthunoise : Les grands chantiers du centre-ville et/ou l'habitat Art déco dans le quartier de la gare.*

### **Samedis 17 et 24 avril**

- Les grands chantiers du centre-ville : le samedi de 14h30 à 15h30
- L'habitat Art déco dans le quartier de la gare : le samedi de 16h à 17h

**Rdv :** Office de tourisme, 3 rue Aristide Briand, Béthune

**Tarif :** nous consulter

## **Après-midi thématique « L'art verrier à Lillers et Isbergues »**

*Venez partager un après-midi de découverte sur la thématique du vitrail à Lillers et Isbergues.*

### **- L'art verrier à Isbergues :**

*Votre guide vous ouvre la porte de la chapelle Saint-Éloi à Isbergues, bâtie en 1936. Une fois passé le portail Art déco dédié à Saint-Éloi, saint patron des ouvriers ayant travaillé pour la Société des Aciéries, découvrez à l'intérieur de remarquables vitraux ainsi qu'un tympan sculpté évoquant le passé industriel de la ville. La visite de la chapelle vous donne ensuite un droit d'entrée dans les ateliers verriers Mailloche and Co, situés à quelques rues de là. Julie Decriem, artiste verrière, vous fait découvrir son travail et ses réalisations.*

### **- L'art verrier à Lillers :**

*Votre guide vous ouvre les portes de 2 sites emblématiques de l'Art déco à Lillers : l'hôtel de ville et la collégiale. Venez contempler le travail des artistes vitraillistes qui ont œuvré pour la reconstruction de la ville, en utilisant la lumière et les motifs géométriques qui caractérisent si bien l'Art déco.*

### **Dimanche 25 avril**

**- À Isbergues : 14h à 14h30 - De 14h30 à 15h - De 15h30 à 16h - De 16h à 16h30 - De 17h à 17h30 - De 17h30 à 18h.** La visite de la chapelle dure 30 min ; puis rendez-vous à l'atelier Mailloche and Co pour une visite de 30 min en compagnie de l'artiste verrière.

**- À Lillers : de 14h à 15h - De 15h30 à 16h30 - De 17h à 18h**

### **Rdv :**

- À Isbergues : chapelle Saint-Eloi, rue Léon Blum à Isbergues
- À Lillers : Office de tourisme, 4 place Roger Salengro à Lillers

**Tarif :** nous consulter



**Visite guidée « Mobilier et objets Art déco : une histoire de famille »**

*Dans les greniers se cachent parfois de véritables trésors de famille, soigneusement conservés dans l'attente d'être dépoussiérés. Hélène et son mari exposent dans leurs chambres d'hôtes leurs trouvailles dont le style Art déco mise sur l'élégance. Poussez la porte de cette ferme flamande et découvrez l'histoire de ces objets, pour la plupart en bois, qui ont traversé les décennies.*

**Dimanche 2 mai de 10h30 à 11h30 - De 14h à 15h - De 15h30 à 16h30 - De 17h à 18h**

**Rdv :** la ferme Les Caperies, 106 rue des Charbonniers à Richebourg

**Tarif :** nous consulter

**Portes ouvertes « Le mobilier Art déco de l'église Saint-Laurent de Richebourg »**

*L'association Mémoire et traditions en bas-pays vous fait découvrir l'une des premières églises reconstruite après la Première Guerre mondiale, l'église Saint-Laurent de Richebourg. Son mobilier et son autel de style Art déco sont à découvrir gratuitement lors de cette porte ouverte. Un livret pour une visite en toute autonomie est également disponible sur place.*

**Dimanche 2 mai de 14h à 18h**

**Rdv :** Église Saint-Laurent, place du Général de Gaulle à Richebourg

Entrée libre

**Visite guidée « À bicyclette : Bruay Art déco »**

*Enfourchez votre vélo ou votre trottinette électrique et suivez votre guide pour une découverte alliant balade, convivialité et patrimoine. Au détour des chemins, traversez la ville et faites halte pour lever les yeux sur les trésors Art déco de Bruay-La-Buissière. Conseillé à partir de 10 ans - Vélo non fourni - Prévoir une tenue décontractée et une bouteille d'eau - Accueil café au départ du Stade-Parc offert par la Ville de Bruay-La-Buissière*

**Dimanche 9 mai de 10h à 12h**

**Rdv :** Rendez-vous au Stade-Parc, rue Augustin Caron à Bruay-La-Buissière

**Tarif :** nous consulter



### **Visite guidée « Le stade-parc et la piscine Art déco de Bruay-La-Buissière »**

*Dans les années 1930, on voit apparaître un certain nombre d'équipements publics dédiés aux pratiques sportives et aux loisirs. C'est dans ce contexte qu'est imaginé à Bruay un ensemble dédié au bien-être des mineurs et de leurs familles : un stade-parc et une piscine de plein air bâtis dans un style Art déco tardif. Votre guide vous fait traverser les allées du parc avec ses arbres aux essences variées et vous propose un aperçu sur la piscine depuis la passerelle panoramique.*

**Dimanche 9 mai de 11h à 12h - De 14h à 15h - De 15h30 à 16h30**

**Rdv :** Stade-Parc, rue Augustin Caron à Bruay-La-Buissière.

**Tarif :** nous consulter

### **Visite-lecture « L'Art déco en territoire minier »**

*Découvrez le travail de restauration et le soin apporté à la salle des fêtes d'Haillicourt qui a aujourd'hui retrouvé ses décors et son élégance des années 1930. Puis laissez-vous transporter par les textes et l'émotion transmise par la compagnie Les Artisans lors d'une lecture emplies d'émotions. Dans la pénombre, les mots et les anecdotes vous font revivre l'épopée minière du territoire. Partagez ensuite un moment de convivialité et d'échanges avec les comédiens. Par la compagnie de théâtre Les Artisans.*

**Vendredi 30 avril de 18h30 à 20h**

**Rdv :** Salle des fêtes, rue de Bir Hakeim à Haillicourt

**Tarif :** nous consulter



Service à café © OTBB

### Visite-atelier vitrail

*C'est un moment rare qui vous attend, l'occasion de travailler le verre lors d'un atelier fusing en compagnie d'une artiste verrière du territoire. Découvrez comment le vitrail a fait partie intégrante de la reconstruction Art déco d'après-guerre puis partez en atelier pour créer votre suspension personnalisée.*

**Dimanche 25 avril de 9h30 à 12h**

**Rdv :** Hôtel de ville de Lillers

**Tarif :** nous consulter

### Jeu-goûter « La vie secrète des objets Art déco »

*Découvrez avec vos enfants, nichés dans les combles d'une ferme flamande encore en activité, des objets Art déco qui témoignent d'une histoire familiale et de l'époque appelée « Années folles ». Service à café, vase, chaise, horloge, miroir... vous livreront tous leurs secrets. En compagnie de la propriétaire des lieux et d'un guide de l'office de tourisme, jouez et apprenez à reconnaître les motifs Art déco typiques de ce courant et profitez ensuite d'un goûter et d'une visite de la ferme pour y voir les animaux.*

De 6 à 12 ans

**Mercredi 5 mai de 14h à 16h30**

**Rdv :** la ferme Les Caperies, 106 rue des Charbonniers à Richebourg

**Tarif :** nous consulter



Détail chapelle Saint-Éloi à Isbergues © A. Penin



# BOULOGNE-SUR-MER

## **Flânerie Art déco**

*Découvrez la riche histoire de l'Art déco à Boulogne-sur-Mer en compagnie d'un guide conférencier.*

**Samedi 17 avril à 15h (1h00)**

**Rdv :** devant le monument aux morts, boulevard Eurvin, Boulogne-sur-Mer

Gratuit, inscriptions au 03 91 90 02 95

## **Le quartier Art déco de Beaufort**

*Partez à la découverte des façades Art déco du quartier Beaufort de Boulogne-sur-Mer.*

**Dimanche 18 avril à 15h (1h00)**

**Rdv :** 12 rue Émile Lemaitre, Boulogne-sur-Mer

Gratuit, inscriptions au 03 91 90 02 95

## **Conférence « Jules Leleu, 50 ans d'art déco 1920-1970 » par**

**Élodie Couécou, historienne de l'art.**

*Cette conférence vous entraînera dans la passionnante histoire de ce boulonnais, chantre du style Art déco.*

**Samedi 17 avril à 16h (1h00)**

**Rdv :** Villa Huguet, 115 boulevard Eurvin, Boulogne-sur-Mer

Gratuit, jauge limitée. Réservations au 03 91 90 02 95

## **Livret enfant « Les explorateurs Art déco »**

*Muni de ton livret, pars à la découverte de la ville et de ses trésors Art déco. Béton, fer forgé, motifs géométriques n'auront plus de secrets pour toi !*

**À partir du 6 avril**

Livrets disponibles en Mairie, à la crypte, au Musée, à l'Office de Tourisme et à la Villa Huguet

Gratuit

## **La Microfolie spéciale Art déco**

*Rendez-vous au Carré Sam pour découvrir le dispositif de la Microfolie et en apprendre plus sur le style Art déco !*

**Dimanche 18 avril de 14h30 à 17h**

**Rdv :** Carré Sam, place d'Argentine, Boulogne-sur-Mer

Gratuit, jauge limitée. Réservations au 03 91 90 02 95

1 - Rue de Beaufort © Ville de Boulogne-sur-Mer

2 - Rue Louis Bègue © Ville de Boulogne-sur-Mer

# CAMBRÉSIS

---

## **Visite guidée « Cambrai, entre Art déco et régionalisme »**

*Ville martyre, Cambrai doit organiser dès 1919 la reconstruction de son centre-ville dévasté. Découvrez son « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » proposé par l'architecte Pierre Leprince-Ringuet. Il modernise la ville, tout en multipliant les références au passé régional.*

**Dimanche 18 avril à 14h30 et 16h30 (1h30)**

**Rdv :** Hôtel de ville de Cambrai, place Aristide-Briand  
Gratuit. Réservation indispensable au 03 27 78 36 15

## **L'ancienne Chambre de commerce et d'industrie**

*Construit après les ravages de la Grande Guerre, l'hôtel consulaire, vitrine de la vie économique cambrésienne, recèle des trésors d'architecture des années 1920. Mosaïques, vitraux, ferronneries et mobilier Art déco vous plongent au cœur des Années folles.*

**Dimanche 16 mai à 14h30, 15h30, 16h30 (1h)**

**Rdv :** devant l'ancienne CCI, place de la République à Cambrai  
Gratuit. Réservation indispensable au 03 27 78 36 15

## **Le Théâtre de Cambrai, un écrin Art déco**

*Construite dans les années 1920 et rénovée en 2003, la salle de spectacle offre, au sein d'un écrin architectural ancien, des décors Art déco et contemporains insoupçonnés.*

**Dimanche 30 mai à 14h30, 15h30, 16h30 (1h)**

**Rdv :** place Jean-Moulin à Cambrai  
Gratuit. Réservation indispensable au 03 27 78 36 15

## **Quand l'Art déco réenchante le patrimoine caudrésien**

*Sous ses luxueuses étoffes de Dentelles, Caudry vous dévoile un patrimoine Art déco surprenant. Des lieux de vie, des espaces de loisirs aussi tels que l'ancienne piscine découverte, offriront à vos yeux une déclinaison, de formes et de belles histoires le temps de ce circuit pédestre.*

**Samedi 22 mai à 14h30 (1h30)**

**Rdv :** Monument aux morts de Caudry, à l'angle de la rue Aristide-Briand et de la rue de Saint-Quentin

**Tarif :** TP 7€ - TR 5€, Gratuit pour les moins de 6 ans

Réservation obligatoire au 03 27 78 36 15 - [contact@tourisme-cambresis.fr](mailto:contact@tourisme-cambresis.fr) - billetterie en ligne

### **Dentelles et paillettes des Années folles**

*Après une démonstration de rebrodage (application de paillettes) sur des dentelles de style Art déco, notre médiatrice vous plongera dans les Années folles et l'univers de Gatsby le Magnifique par la présentation des dentelles de Caudry utilisées pour les costumes du film de Baz Lurhmann. Les échantillons originaux de ces étoffes ont été sortis des réserves pour l'occasion.*

**Jeudis 6, 20 et 27 mai à 15h30 (45 minutes)**

**Rdv :** Musée des Dentelles et Broderies, Place des Mantilles à Caudry

**Tarif :** (droit d'entrée) 3€ - Gratuit moins de 16 ans. Réservation obligatoire : 03 27 76 29 77

### **Mon accessoire de mode des Années folles**

*Venez participer à un atelier convivial ! Nous réaliserons ensemble un bandeau rehaussé de dentelle Leavers.*

Atelier couture pour adultes.

**Lundi 17 mai à 18h (2h)**

**Rdv :** Musée des Dentelles et Broderies, Place des Mantilles à Caudry

**Tarif :** (droit d'entrée) 3€. Réservation obligatoire : 03 27 76 29 77

### **Motif de dentelle, mon bijou Art déco**

*En t'inspirant des motifs Art déco de la dentelle Leavers, viens créer ton propre bijou en dentelle.*

Pour adolescents à partir de 12 ans.

**Mercredi 19 mai à 14h30 (2h)**

**Rdv :** Musée des Dentelles et Broderies, Place des Mantilles à Caudry

**Tarif :** (droit d'entrée) 3€. Réservation obligatoire : 03 27 76 29 77



Ancienne CCI, Cambrai © François Moreau



### Headband inspiré des Années folles

Viens réaliser un headband digne des Années folles, customisé avec des dentelles, des perles, des plumes et des paillettes.

Pour les enfants de 6 à 12 ans.

**Mercredi 12 mai à 14h (2h)**

**Rdv :** Musée des Dentelles et Broderies, Place des Mantilles à Caudry

**Tarif :** (droit d'entrée) 3€. Réservation obligatoire : 03 27 76 29 77

### Kitludik Mosaïka

Viens récupérer ton kitludik au Labo, puis réalise chez toi une activité sur les mosaïques Art déco. Ton kitludik te permet de comprendre la technique de la mosaïque et de t'essayer à cet art florissant dans les Années folles.

À partir de 8 ans, avec l'aide d'un adulte

**Du samedi 24 avril au dimanche 9 mai**

**Rdv :** Le Labo, 2 rue Louis Renard à Cambrai

Gratuit. Nombre limité.

### Plouf splash dans le grand bain

Et si vous piquiez une tête à distance dans l'ancienne piscine découverte de Caudry ? Une guide conférencière vous narrera l'histoire de ce lieu de vie et de loisirs qui lui rappelle bien des souvenirs d'enfance.

Podcast, Avril-Mai, 5 min

**Où :** [facebook.com/cambraitourisme](https://www.facebook.com/cambraitourisme), [www.tourisme-cambresis.fr](http://www.tourisme-cambresis.fr)



Ancienne piscine Art déco de Caudry © Office de Tourisme du Cambrésis

# DOUAISIS

---

## **Coup de projecteur : à l'Homme de Fer**

*Boutique emblématique de Douai, venez découvrir cet immeuble de la Reconstruction, mêlant Art déco et régionalisme...*

**Vendredis 2 avril et 14 mai à 17h (1h)**

**Rdv :** Douaisis Tourisme, 70 Place d'Armes, Douai

**Tarifs :** TP : 5 € - TR: 3,5 €

## **Coup de projecteur : Quartier de la Clochette**

*Laissez-vous subjugué par la beauté de la Clochette, cité minière inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, haut-lieu de la communauté polonaise. Créée entre 1925 et 1927 pour accueillir les travailleurs immigrés de la Fosse Gayant, elle dispose aujourd'hui de ravissants jardins, de façades aux briques décorées, de porches en demi-lune et toitures pittoresques...*

**Dimanche 11 avril à 15h30 (1h)**

**Rdv :** Parvis de l'église - place Jean-Paul II à Waziers.

**Tarifs :** TP : 5 € - TR: 3,5 €

## **Échappées vélo Art déco**

*Faites un bond dans les années 1920/1930 pour découvrir les richesses du patrimoine Art déco de Sin-Le-Noble et de Waziers. L'Art déco se décline sous toutes ses formes dans ces villes largement redessinées après la Première Guerre mondiale. Box gourmande locale incluse.*

**Dimanches 18 avril et 23 mai à 10h (2h30)**

**Samedi 1er mai à 10h (2h30)**

**Rdv :** Douaisis Tourisme, 70 Place d'Armes, Douai

**Tarifs :** TP : 17 € - TR: 13 €

## **Coup de projecteur : le Furet du Nord**

*L'ancien immeuble « Treca » a fait peau neuve et accueille désormais le Furet du Nord. Découvrez ce lieu inspiré des magasins parisiens des années 20, avec son magnifique escalier en fer forgé entre autres...*

**Vendredis 30 avril et 21 mai à 17h (1h)**

**Rdv :** Douaisis Tourisme, 70 Place d'Armes, Douai

**Tarifs :** TP : 5 € - TR: 3,5 €

### **Ouvrez l'œil sur les détails Art déco !**

*Parfois, il est inutile de voyager dans le temps pour se replonger dans les années folles et le style Art déco du début du 20ème siècle. À Douai, il suffit juste... de déambuler dans les rues, d'observer et de lever les yeux ! Apprenez à reconnaître au premier coup d'œil l'architecture et les motifs Art déco !*

**Dimanches 4 avril et 2 mai à 15h30 (2h)**

**Rdv :** Douaisis Tourisme, 70 Place d'Armes, Douai

**Tarifs :** TP : 7 € - TR: 5 €

### **Le quartier Abbaye des Prés et ses villas**

*François, Martine ou encore Charles ? Des prénoms qui ont donné une personnalité à des villas remarquables de ce quartier résidentiel de l'entre-deux guerres de cette rue douaisienne pas comme les autres.*

**Samedi 24 avril à 15h30 (1h)**

**Rdv :** Photothèque A. Boutique, 191 rue Saint-Albin, Douai

**Tarifs :** TP : 7 € - TR: 5 €

### **Place Carnot : la richesse de l'Art déco**

*Entre deux guerres, la ville s'embellit de beaux immeubles Art déco. Les décors géométriques et stylisés ainsi que les bow-windows de cet immeuble, imposant vaisseau donnant sur la place Carnot, témoignent de cette période.*

**Samedi 15 mai à 15h30 (1h30)**

**Rdv :** Douaisis Tourisme, 70 Place d'Armes, Douai

**Tarifs :** TP : 7 € - TR: 5 €

### **Années 30 : Renaissance d'Auby, l'Art déco dans une ville industrielle**

*Depuis le kiosque Art déco inauguré en 1923, nous retraçons le quotidien des femmes et des hommes qui ont travaillé dans de grandes sociétés à Auby, ville industrielle et minière. Après la guerre 14-18, ils reconstruisent les bâtiments détruits et édifient une nouvelle école Art déco en 1936. C'est la renaissance d'Auby...*

**Dimanche 16 mai à 15h30 (2h)**

**Rdv :** Place de la République, Auby

**Tarifs :** TP : 7 € - TR: 5 €

### **Arleux Art déco**

*Arleux a accueilli des activités industrielles comme une verrerie, une briqueterie, une brasserie, stoppées lors des destructions liées à la Première Guerre. La Reconstruction débute dès 1920, et se caractérise par un style régionaliste ponctué d'éléments Art déco. À partir d'archives et de plans exposés dans l'ancien moulin, vous parcourez les rues à la découverte de grands noms d'architectes comme Henri Sirot ou Peckre.*

**Dimanche 23 mai à 15h30 (2h)**

**Rdv :** devant la Mairie - place Charles de Gaulle à Arleux

**Tarifs :** TP : 7 € - TR: 5 €



### **Atelier à emporter - Fabrication de bijoux Art déco**

*Avec l'aide de passionnées, réalisez vos propres bijoux 100 % uniques aux motifs Art déco typiques du Douaisis. Achetez votre kit à l'Office de tourisme, on vous donne rendez-vous lors d'une vidéo live pour les réaliser ensemble.*

En vente auprès de Douaisis Tourisme.

**Tarif :** nous consulter

### **Atelier à emporter - Fabrication de dessous de verre Art déco**

*Réalisez vos dessous de verre en mosaïque grâce aux exemples de décors de l'église Notre-Dame-des-Mineurs, une église construite à la Clochette par la Compagnie des Mines d'Aniche. Achetez votre kit à l'Office de tourisme, on vous donne rendez-vous lors d'une vidéo live pour les réaliser ensemble.*

En vente auprès de Douaisis Tourisme.

**Tarif :** nous consulter

### **Concert Swing symphonique**

*L'Orchestre de Douai rend hommage à Michel Warlop, cette étoile filante du jazz. Âgé de 17 ans en 1928, il est lauréat de tous les premiers prix de conservatoire de violon et de direction d'orchestre. Aux dires des spécialistes, il est l'un des grands violonistes du 20ème siècle. Les rencontres de son violon et de la guitare de Django Reinhardt seront des grands moments du jazz français. Alors, tenez-vous prêts, ça va swinguer !*

**Dimanche 23 mai à 16h**

**Rdv :** 87 rue de la Fonderie, Douai

**Tarifs :** TP : 24 € - TR: 9 €



1- Abbaye des Prés, Douai © AD Langlet

2 - Notre-Dame-des-Mineurs, Waziers © Douaisis Tourisme

# LAMBERSART

---

## **Promenade Art déco : quartiers Canteleu et Champ de Courses**

*Le style Art déco nous mènera des avenues de Soubise et du Colysée aux avenues de l'Amiral Courbet et Groulois, ainsi qu'en bas de l'avenue de l'Hippodrome. Villas, maisons de ville et immeubles au programme.*

**Dimanche 28 mars, 10h-12h et 15h-17h**

**Rdv** : donné à la réservation

**Tarif** : 3€

## **Promenade Art déco : quartiers Bourg-Mairie**

*Le style Art déco nous mènera du haut de l'avenue de l'Hippodrome et sa villa Sdez inscrite aux Monuments Historiques, à l'avenue de Verdun et l'expo « Art déco à Lambersart », la rue Volta puis l'avenue Clemenceau.*

**Dimanche 11 avril, 10h-12h et 15h-17h**

**Rdv** : donné à la réservation

**Tarif** : 3€

## **Promenade Art déco : quartier du Canon d'or**

*Le style Art déco nous mènera de la cité mutualiste et sa clinique aux avenues de la République, Leclerc, Marceau, Doumer jusqu'à la maison Lecomte inscrite aux Monuments Historiques, avenue Bailly-Ducroquet.*

**Dimanche 18 avril, 10h-12h et 15h-17h**

**Rdv** : donné à la réservation

**Tarif** : 3€

## **Promenade Art déco à vélo**

*Le style Art déco régional des années 1920-1950 à Lambersart vous emmènera de villas en maisons de ville et immeubles aux briquettes de parement et béton, agrémentés de vitraux et ferronneries magnifiques.*

**Dimanche 30 mai, 10h-12h et 15h-17h**

**Rdv** : donné à la réservation

**Tarif** : 3€

## **Atelier Artisanat et Métiers d'Art**

*Le collectif « Lambersart Artisanat & Métiers d'Art » présente le savoir-faire et l'univers de trois de ses artisans. L'atelier du potier-céramiste Didier Descamps qui travaille la porcelaine et le grès au four à gaz ouvre ses portes. Il accueille « Mathéaxe » (bijoux en macramé et pierres grâce à une technique de tissage du 13ème siècle) et « Louilde by Rose » (articles pour enfants faits-main et personnalisables).*

**Du vendredi 9 au dimanche 11 avril, de 11h à 19h**

**Rdv** : 41 rue Vaillant (atelier de potier)

Entrée libre



**Exposition photographique « Art déco à Lambersart »**

*L'Art déco suit deux courants, bien représentés à Lambersart. Il hérite d'abord d'une tradition du beau, reconnaissable à ses formes géométriques. Puis il rompt par ses volumes modernes, grâce au béton économique et fonctionnel. 20 photographies montrent un panel de notre patrimoine Art déco.*

**Du 26 mars au 26 septembre 2021**

**Rdv :** avenue de Verdun, côté parc des Charmettes

Vous pourrez prolonger cette exposition sur [www.lambersart.fr](http://www.lambersart.fr) et par QR-codes à flasher sur les panneaux de l'exposition.



Maison Lecomte © Ville de Lambersart

# LENS-LIÉVIN

## **Visite Essentielle « L'Art déco à Lens »**

*45 minutes pour découvrir l'essentiel de l'Art déco à Lens. Les guides de l'Office de Tourisme vous dévoilent les secrets des façades du centre-ville avant de terminer par la seule gare Art déco du Nord et du Pas-de-Calais.*

**Du mercredi au dimanche, de 15h30 à 16h15**

**Rdv :** Lens-Liévin Tourisme, 16 Place Jean Jaurès à Lens

**Tarifs :** 4€, 3€, gratuit

## **Les Grands Bureaux, joyau Art déco**

*Une journée de visites dédiées à un bâtiment unique abritant du mobilier d'artistes majeurs de l'Art déco tels que Daum ou Majorelle. Du jardin à la française aux anciennes salles de bals, découvrez l'étage Prestige composé de salles aux luminaires impressionnants. Une véritable plongée dans les années 30, quand le patrimoine minier s'appuyait sur l'Art déco pour afficher sa puissance.*

**Samedi 10 avril à 10h, 14h et 16h (1h30)**

**Rdv :** Entrée du jardin public de Lens, Avenue Élie Reumaux à Lens

**Tarifs :** 8€, 6€, gratuit pour les moins de 6 ans

## **L'Art déco en campagne**

*Le bus de l'Art déco vous emmène sur les collines de l'Artois à la découverte des églises de la Reconstruction. Une manière originale d'appréhender le travail des grands noms de l'Art déco : Francis Chigot, Louis Leglise, Henri-Marcel Magne ou encore Paul Decaux.*

**Samedi 15 mai de 14h30 à 17h (2h30 environ)**

**Rdv :** Lens-Liévin Tourisme, 16 Place Jean Jaurès à Lens

**Tarifs :** 12€, 9€, gratuit pour les moins de 6 ans

## **Parcours Art déco**

*Le livret Parcours, architectures du centre-ville vous propose une visite libre du centre-ville de Lens pour partir à la découverte du centre-ville et son architecture Art déco. Livret disponible à l'Office de Tourisme de Lens-Liévin, au point Info Tourisme du Louvre-Lens et sur <https://vpah-hauts-de-france.fr/>*  
Gratuit, parcours libre

## **Atelier « Fais tes bijoux Art déco »**

*Caroline Leroy vous propose de réaliser votre propre joyau Art déco. Vous choisissez votre bijou, les couleurs, les matériaux et une fois assemblé celui-ci viendra compléter vos plus belles parures.*

*L'atelier se déroule à l'Office de Tourisme si la situation le permet, sinon en visioconférence après avoir récupéré votre kit d'assemblage en click and collect.*

À partir de 8 ans

**Samedis 17 avril et 29 mai à 14h30 (1h30)**

**Rdv :** Lens-Liévin Tourisme, 16 Place Jean Jaurès à Lens

**Tarif :** 20€



### **Livret-jeu « Les petits explorateurs »**

*Partez à la découverte du centre-ville de Lens en s'amusant avec un carnet de jeux spécialement conçu pour les enfants, une manière ludique de s'initier à l'architecture.*

À partir de 6 ans

Durée 1h environ

Livret disponible à l'Office de Tourisme de Lens-Liévin, au point Info Tourisme du Louvre-Lens et sur <https://vpah-hauts-de-france.fr/>

Gratuit, parcours libre

### **En live ! l'art déco entre en gare**

*Rejoignez-nous sur les réseaux pour découvrir les gares Art déco de Saint-Quentin et Lens, notamment à travers l'oeuvre d'Auguste Labouret. Une véritable immersion au cœur de gares historiques et symboliques des années 20.*

**Mardi 20 avril à 18h**

**Où : Facebook @Printemps de l'Art déco**

### **Projection du film *Stan et Ollie* et mini-conférence Art déco**

*Dans le cadre d'une rétrospective Laurel et Hardy du 12 au 18 mai, et du Printemps de l'Art déco, le cinéma le Familia, la médiatrice cinéma de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin vous proposent la projection du film *Stan et Ollie*. Avant de découvrir le film, des clés de lecture de l'Art déco vous seront données pour mieux décrypter l'architecture présente dans le film.*

**Lundi 17 mai à 20h (2h30)**

**Rdv :** cinéma le Familia, rue Edouard Depret à Avion

**Tarifs :** résident 2,5€, non-résident 3,55€ (renseignements et réservation : cinéma le Familia 03.21.67.01.66)

### **Projection du film *Ghostbuster* (1984) et mini-conférence Art déco**

*La Ville de Sains-en-Gohelle, la médiatrice cinéma de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et le Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin vous proposent la projection du film *Ghostbuster* (1984). Avant de découvrir le film, des clés de lecture de l'Art déco vous seront données pour mieux décrypter l'architecture présente dans le film et sur le site de la projection.*

**Samedi 24 avril à 16h (2h30)**

**Rdv :** ancienne église Sainte-Marguerite, Place de la Marne à Sains-en-Gohelle

Gratuit (renseignements et réservation : Mairie de Sains-en-Gohelle 03.21.44.94.00)



# PAYS PICARD

## **Visite guidée « Chauny Art déco »**

*Découvrez ou redécouvrez le charme des constructions Art déco de la ville, le temps d'une balade guidée.*

**Samedi 3 avril, de 14h à 17h**

**Rdv :** Place du marché couvert, Chauny  
Gratuit

## **L'église Saint-Martin de Chauny**

*Venez admirer les richesses de cet édifice, symboliquement l'une des premières reconstructions à Chauny après la Grande Guerre.*

**Samedi 1er mai à 14h**

**Rdv :** Église Saint-Martin, 3 rue des Moinets, Chauny  
Gratuit

## **L'Art déco, le sacré à la campagne : l'église Saint-Hilaire de Montbavin**

*Faites partie des chanceux pour l'ouverture exceptionnelle de cet édifice ! Une visite architecturale en compagnie de votre guide vous permettra également d'observer un magnifique panorama sur les Monts du Laonnois.*

**Samedi 8 mai de 10h à 12h**

**Rdv :** Église Saint-Hilaire, 1 rue des Jardinets, Montbavin  
Gratuit

## **L'Église Saint-Martin de Bichancourt**

*Partez à la découverte de l'une des plus belles églises Art déco du territoire ! Réalisation de l'architecte Charles Luciani et du maître décorateur Louis Mazetier, vous découvrirez les magnifiques fresques ornant les murs intérieurs de l'édifice, qui forment un décor des plus importants en surface réalisés en France.*

**Samedi 15 mai à 14h**

**Rdv :** Église Saint-Martin, 6 rue de l'Église à Bichancourt.  
Gratuit

## **La Mairie de Fargniers et la Place Carnégie**

*Tout ce que vous devriez savoir sur ce style emblématique Art déco, suivi d'une visite guidée de la Mairie et de la Place Carnégie, classée à l'inventaire des Monuments Historiques.*

**Dimanche 23 mai à 15h**

**Rdv :** Place Carnégie de Fargniers, Tergnier  
Gratuit

### Conférence « Les vitraux du Souvenir »

Après la Grande Guerre, la reconnaissance envers les soldats morts pour la France s'est exprimée par l'érection de monuments de pierre mais aussi par la pose, dans certaines églises, de verrières commémoratives. Cette conférence vous permettra de découvrir ces verrières où se mêlent de surprenants symboles religieux et patriotiques.

**Samedi 10 avril à 17h30**

**Rdv :** Salle des Mariages de l'Hôtel de ville, Place Paul Doumer à Tergnier  
Gratuit

### Conférence « Églises et clochers, Art déco de la Reconstruction »

Venez à la rencontre d'Éric Boutigny ! Cet autodidacte et passionné d'architecture Art déco vous plongera dans les trésors des églises de la Reconstruction du territoire.

**Vendredi 23 avril à 18h30** à l'église de la Très-Sainte-Vierge de Fargniers à Tergnier

**Vendredi 7 mai à 18h30** à la Salle polyvalente de Brancourt-en-Laonnois, accès voie communale de la croix blanche.  
Gratuit

### Atelier Mosaïque

Durant cette journée en immersion dans la peau d'un mosaïste, laissez libre cours à votre imagination sur les conseils de Nathalie Labarre et repartez avec votre chef d'œuvre.

**Dimanche 30 mai de 9h à 17h**

**Rdv :** Halle du marché couvert, Chauny  
Gratuit

### Visite jeune public « L'Art Déco pour les enfants »

Partez en famille sur les traces de l'Art Déco ! Cette découverte ludique vous fera lever la tête pour découvrir ce style si particulier.

À partir de 5 ans

**Mercredi 28 avril à 14h30**

**Mercredi 5 mai à 14h30**

**Rdv :** Place Carnégie de Fargniers à Tergnier.  
Gratuit



1 - Église Notre-Dame de Chauny © É. Boutigny  
2 - Halle aux poissons de Chauny © Anne Richard



# SAINT-QUENTIN

Lancement de l'évènement Printemps de l'Art déco avec la présentation de l'exposition « Objectifs Art déco », le vendredi 2 avril, relayé sur les réseaux sociaux. Pour la découvrir, rendez-vous sur les grilles de l'Hôtel de Ville et du Palais de Fervaques!

## **Promenade Art déco : du Cinéma « le Casino » au Passage Supérieur**

*Parcourez le Faubourg d'Isle en compagnie d'un guide, découvrez l'histoire du cinéma à Saint-Quentin devant la façade tout juste restaurée du Casino, et explorez le quartier de la Gare.*

**Samedis 3 et 17 avril, 15 et 29 mai à 14h30**

**Dimanches 11 et 25 avril, 2, 9 et 23 mai à 14h30**

**Mercredis 28 avril et 5 mai à 14h30**

**Rdv :** Place Carnot, parvis Saint-Éloi

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme

## **Promenade Art déco : de la rue Victor Basch à la Maison du Peuple**

*Parcourez le centre-ville et admirez la richesse Art déco des rues saint-quentinoises, autour de la rue Émile-Zola, et des étonnantes façades de la rue Faidherbe.*

**Samedis 3 et 24 avril, et 22 mai à 14h30**

**Dimanches 18 avril, 16 et 30 mai à 14h30**

**Mercredi 5 mai à 14h30**

**Vendredi 14 mai à 14h30**

**Rdv :** Office de Tourisme, 3 rue Émile Zola

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme

## **Promenade Art déco : de l'Hôtel de ville à la rue de la Sous-Préfecture**

*Explorez le quartier entre l'Hôtel de Ville et les Champs-Élysées, et levez les yeux vers les détails Art déco de ces façades exceptionnelles, parmi les plus belles du centre-ville !*

**Samedis 10 et 24 avril, 15 et 29 mai à 14h30**

**Dimanches 11 et 18 avril, 9 et 23 mai à 14h30**

**Mercredi 28 avril à 14h30**

**Rdv :** devant l'Hôtel de Ville

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme

## **Promenade Art déco : de la criée municipale à la rue Victor Basch**

*En compagnie d'un guide, arpentez les rues du centre-ville, découvrez l'histoire de la Crieé municipale et révisez les éléments caractéristiques de l'Art déco !*

**Samedis 10 et 17 avril, et 22 mai à 14h30**

**Dimanches 25 avril, 2, 16 et 30 mai à 14h30**

**Vendredi 14 mai à 14h30**

**Rdv :** 3 rue du Petit Origny (Crieé Municipale)

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme

### **Atelier enfant : l'apprenti mosaïste**

*Réservez votre kit mosaïque pour réaliser une œuvre à la maison, avec l'aide d'un adulte, et envoyez-nous les photos de vos créations !*

*Kit à récupérer à l'Office de Tourisme, 3 rue Émile Zola.*

De 7 à 12 ans

**Du lundi 26 avril au dimanche 9 mai**

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme

### **Visite insolite « Art déco, art funéraire »**

*En compagnie d'un guide, explorez l'histoire locale et l'influence Art déco du patrimoine funéraire au Cimetière Nord. Visite proposée dans le cadre du Printemps des cimetières, une initiative de Patrimoine Aurhalpin.*

**Samedi 22 mai à 14h30 et à 16h**

**Rdv :** devant le Cimetière Nord, 110 bis rue Pompidou

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme

### **En live ! L'Art déco entre en gare**

*Rejoignez-nous sur les réseaux pour découvrir les gares Art déco de Saint-Quentin et Lens et notamment à travers l'oeuvre d'Auguste Labouret. Une véritable immersion au cœur de gares historiques et symboliques des années 20.*

**Mardi 20 avril à 18h**

**Où :** Facebook @Printemps de l'Art déco

### **En live ! Les temples du commerce**

*Rejoignez-nous sur les réseaux pour une présentation croisée des Nouvelles Galeries d'Amiens et Saint-Quentin. Quand l'architecture Art déco devient un écrin pour le commerce !*

**Mardi 18 mai à 18h**

**Où :** Facebook @Printemps de l'Art déco



1 - La Criée municipale © F. Pillet  
2 - Rue de Baudreuil © F. Pillet

# SAMBRE-AVESNOIS

## **Open Sthrau**

*Parcourez ce bijou de l'Art déco Maubeugeois : histoire, architecture, restauration, tous les secrets seront partagés !*

**Jeudis 8, 15, 22 avril et 6 mai à 15h, durée 1h**

**Rdv :** Salle Sthrau, rue Georges Paillot, Maubeuge

**Tarifs :** 5€ / Gratuit pour les -12 ans. Sur réservation

## **Hautmont et ses façades Art déco**

*Partez à la découverte de ses maisons d'époque. Lors de cette visite vous serez amenés à croquer, crayonner, dessiner les détails des façades.*

**Samedi 17 avril à 15h, durée 1h**

**Rdv :** restaurant "La paix", place de la libération, Hautmont

**Tarifs :** 5€/ Gratuit pour les - 12 ans. Sur réservation

## **Atelier à emporter : photophore Art déco**

*Envie de créer ton photophore Art déco ? Viens retirer ton sac à l'Office de tourisme, tout est prêt pour profiter d'un atelier créatif. Une fois ta création réalisée, envoie-nous tes plus belles photos !*

**En avril et en mai**

**Rdv :** Office de Tourisme Sambre-Avesnois, Porte de Mons, Place Vauban, Maubeuge

**Tarif :** 3€. Sur réservation. À partir de 5 ans

## **Atelier à emporter : fabrique ton vitrail !**

*En s'inspirant des motifs Art déco, nos petits décorateurs en herbe s'essayeront à la technique du vitrail ! Viens retirer ton sac à l'office de tourisme et envoie-nous les plus belles photos de tes créations.*

**En avril et en mai**

**Rdv :** Office de Tourisme Sambre-Avesnois, Porte de Mons, Place Vauban, Maubeuge

**Tarif :** 3€. Sur réservation. À partir de 5 ans

## **Escape Game Art déco**

*Préparez-vous à entrer dans une salle de classe des années 30, mais pas n'importe laquelle ! Les élèves travaillent sur les plans d'un bâtiment hors du commun qui doit voir le jour, mais... à l'heure de les rendre public, les codes du coffre-fort ont disparu ! Simple coïncidence ?*

*À vous de le découvrir !*

*Vous avez 1 heure pour plonger dans l'univers de l'architecture Art déco, retrouver les codes et... découvrir s'il y a un coupable... !*

**Samedis 22 et 29 mai toute la journée**

**Rdv :** Conservatoire, route de Mons, Maubeuge

**Tarif :** 5€ par participant, équipe de 5 maximum. Sur réservation

1 - Salle Sthrau © OTSA

2 - Mosaïque du Conservatoire, Maubeuge © OTSA



# SANTERRE HAUTE SOMME

## **La place Daudré de Péronne**

Venez découvrir la reconstruction de la place Daudré de Péronne, où dialogue un panel varié de styles architecturaux, historiciste, régionaliste ou encore moderne, à l'instar du garage Renault.

**Samedis 10 avril et 15 mai à 14h30**

**Rdv :** Place du commandant Louis Daudré de Péronne

Gratuit sur réservation. Limité à 9 personnes

## **L'église de Fresnes-Mazancourt**

L'église de Fresnes-Mazancourt, de l'architecte Louis Duthoit, est une merveille de l'entre-deux guerres. Découvrez entre autres les mosaïques du chemin de croix, restaurées en 2020.

**Samedis 17 avril et 22 mai à 14h30**

**Rdv :** Église de Fresnes-Mazancourt

Gratuit sur réservation. Limité à 9 personnes

## **L'église de Brie**

Construite sur le modèle de l'église du Raincy des frères Perret, l'église de Brie ne passe pas inaperçue dans le paysage de la vallée de la Somme (Visite extérieure seulement).

**Rdv :** Église de Brie

**Samedis 24 avril et 29 mai à 14h30**

Gratuit sur réservation. Limité à 9 personnes



Chemin de Croix de l'église de Fresnes-Mazancourt © Clémence Decrouy

# ROUBAIX

---

## **Visite guidée de la Villa Cavrois à Croix**

60 m de long, 1 800 m<sup>2</sup> habitables, 840 m<sup>2</sup> de terrasses... La Villa Cavrois, construite au début des années 1930 par l'architecte Mallet Stevens pour la famille Cavrois, est un véritable château contemporain qui concentre toutes les techniques avancées de l'époque et constitue un choc esthétique dont les effets sont encore perceptibles.

**Samedis 3 avril à 14h15 et à 15h15 (1h00)**

**Dimanches 11 avril et 9 mai à 15h30 et à 16h30 (1h00)**

**Rdv :** 60 Avenue John Fitzgerald Kennedy, Croix

**Tarifs :** tarif plein 12€ / tarif réduit 6€. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

## **Visite guidée de l'exposition Joseph Bernard, de pierre et de volupté au musée La Piscine**

Dans le cadre du Printemps de l'Art déco, le musée La Piscine propose la découverte d'un artiste méconnu du grand public mais qui fut pourtant omniprésent sur la scène artistique de période Art déco.

**Samedi 29 mai à 14h30 (1h00)**

**Rdv :** 23 Rue de l'Espérance, Roubaix

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

## **Visite guidée du musée La Piscine**

Celle que l'on appelait la « plus belle piscine de France » est devenue un musée unique et exceptionnel, grâce à l'architecte Jean-Paul Philippon : les sculptures ont pris place au milieu du bassin, et les cabines de douche sont devenues vitrines d'exposition.

**Vendredi 23 avril à 18h30 (1h00)**

**Rdv :** 23 rue de l'Espérance, Roubaix

Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

## **Visite running - La tête dans les baskets**

Chaussez vos baskets, n'oubliez pas d'emporter vos oreilles et c'est parti pour ce parcours 2 en 1 « sport et culture » de 5 km environ, dans les pas de notre guide-conférencière, mais aussi grande fan de running ! Du vélodrome historique au vélodrome couvert en passant par le Nouveau Roubaix, vous découvrirez les mille et un secrets de ce quartier et de son histoire sportive légendaire...tout cela entre deux étirements !

**Dimanche 16 mai à 9h30 (2h30)**

**Rdv :** devant le Vélo club de Roubaix, 39 Rue Alexandre Fleming, Roubaix

**Tarif :** 10€. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

### **Variations art déco, parcours pédestre en centre-ville**

*Dans les années 1920 et 1930, de nombreux bâtiments privés et publics sont construits dans le goût de l'époque. Au cœur du centre-ville, arpentez les rues et découvrez les nombreux détails qui permettent d'identifier la présence de l'Art déco dans la ville.*

**Jeudi 20 mai à 18h30 (1h30)**

**Rdv :** Arrêt du tramway Alfred Mongy

**Tarif :** 5€. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

### **Visite des coulisses des Archives nationales du monde du travail**

*Découverte de l'histoire de l'ancienne filature Motte-Bossut, sa réhabilitation et transformation en bâtiment d'archives. Vous déambulerez avec votre guide à la découverte des métiers des archives, dans des espaces de travail en temps normal interdits au public... Au terme de la visite, vous découvrirez une sélection de documents en lien avec l'Art déco !*

**Samedis 17 avril et 15 mai - premier départ à 14h00 (1h00)**

**Vendredis 30 avril et 28 mai à 12h15 (1h00)**

**Rdv :** Archives nationales du monde du travail (78 Bd du Général Leclerc)

**Gratuit.** Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme, jauge limitée

### **Visite guidée : Jacques Gréber à Roubaix : Un architecte et des capitaines d'industrie**

*Plus connu pour son œuvre majeure d'urbaniste dans une France en reconstruction après la Grande Guerre, l'architecte Jacques Gréber répond à plusieurs commandes de grands patrons textiles roubaisiens. Durant cette visite, poussons les portes de ces lieux discrets et très élégants qui racontent les années du retour à la croissance industrielle.*

**Vendredi 21 mai à 18h30 (1h30)**

**Rdv :** sur la Grand'Place

**Gratuit.** Réservation obligatoire auprès de l'Office de tourisme de Roubaix

### **Atelier parents-enfants Motifs Art déco en gravure**

*Initiation parent-enfant à la gravure sur gomme autour des motifs Art déco. Découvre la subtilité et le charme de ces motifs typiques des années 20 et imagine ton propre motif Art déco à imprimer toi-même sur pochon pour les enfants et tote bag pour les parents. L'atelier sera suivi d'un goûter ! L'atelier sera animé par Sonia Poli, illustratrice aux Ateliers Jouret. Elle multiplie les façons de créer, entre collage, peinture, gravure et broderie sur tissu. À l'aide de délicats feuillages, de mains, de personnages imaginaires, elle raconte des histoires pleines de poésie qui parlent aux petits comme aux grands.*

À partir de 7 ans

**Samedi 24 avril de 14h à 17h (3h00)**

**Rdv :** Ateliers Jouret, rue de l'Hospice, Roubaix

**Tarif :** 22€ par binôme parent /enfant (Atelier limité à 5 binômes). Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme



### **Dans les pas des petits roubaisiens... Parcours jeune public**

*Dans les pas des petits Roubaisiens des années 1930, suivez le parcours de découverte en partant des immeubles HBM du Nouveau Roubaix jusqu'à l'École de plein air située au Centre sportif sport municipal.*

**Samedi 24 avril à 10h (2h00)**

**Rdv :** Bd de Fourmies, angle avec l'avenue Motte  
Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

### **Animation en famille : la réhabilitation de La Piscine**

*De l'ancienne piscine à l'actuel musée : repérage, traces, matériaux, transformations, décoration...serviront à comprendre ce qu'était et ce qu'est devenu le bâtiment.*

**Samedi 17 Avril à 15h00 (2h00)**

**Rdv :** 23 rue de l'Espérance, Roubaix  
Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme

### **Atelier Vitrail**

*Après une découverte de la technique du vitrail et des archives du maître-verrier Bony, les enfants créeront une composition plastique où formes géométriques de papier, couleurs et collage s'associeront pour donner un effet vitrail.*

**Mercredis 14 avril, 28 avril, 5 mai et 26 mai**

**À 14h30 pour les 8-11 ans ; 16h00 pour les 5-7 ans (1h00)**

**Rdv :** Archives nationales du monde du travail (78 Bd du Général Leclerc)  
Gratuit. Réservation obligatoire auprès de l'Office du tourisme  
(Atelier limité à 5 enfants)

### **« Sur la route de l'Art Déco »**

*Notre région recèle de nombreux trésors architecturaux de style art déco. Découvrez-les en images avec le film documentaire « Sur la route de l'art déco » de Guillaume Desplanques (2018, Prod. Weo, 53 minutes). La projection sera suivie d'une discussion autour de l'Art déco à Roubaix et dans l'agglomération lilloise en présence du réalisateur, de Gilles Maury (professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille et président de la Société d'émulation de Roubaix), Richard Klein (architecte) et Luc Benoît Brouard (maître verrier).*

**Samedi 29 mai à 11h00**

**Rdv :** Médiathèque-La Grand Plage de Roubaix  
Gratuit



Le grand bassin © Musée La Piscine

# TOURCOING

## Flânerie Art déco

*Cette balade vous permettra de découvrir les maisons et bâtiments Art déco qui jalonnent le centre-ville de Tourcoing. Vous deviendrez incollable sur les détails et motifs caractéristiques de cette période artistique !*

**Vendredis 23 avril et 14 mai, de 18h à 19h30**

**Rdv :** Office de Tourisme, 9 rue de Tournai, Tourcoing

**Tarif :** 6 €. Réservation obligatoire au 03 20 26 89 03

ou sur [surcontact@tourcoing-tourisme.com](mailto:surcontact@tourcoing-tourisme.com)

## L'église Sainte-Thérèse de Wattrelos

*Une des plus belles églises de l'entre-deux-guerres de la métropole lilloise vous ouvre ses portes ! Construite par le tourquennois Charles Bourgeois, elle présente une architecture à la fois traditionnelle dans ses grandes lignes et résolument moderne par ses éléments décoratifs de style Art déco.*

**Dimanche 16 mai, de 15h à 16h**

**Rdv :** devant l'église, rue Sainte-Thérèse, Wattrelos

**Tarif :** 5 €. Réservation obligatoire au 03 20 75 85 86 ou sur

[contact@wattrelos-tourisme.com](mailto:contact@wattrelos-tourisme.com)

## City Tour Art déco

*Nous vous convions à un circuit en car, qui reliera Tourcoing, Roubaix et Wattrelos pour découvrir des lieux évoquant la richesse créatrice de l'époque Art déco et notamment l'église Sainte-Thérèse à Wattrelos.*

**Dimanche 25 avril, de 14h30 à 17h30**

**Rdv :** avenue Gustave Dron (devant l'immeuble des Arcades), Tourcoing

**Tarif :** 18 €. Réservation obligatoire sur [www.lilletourism.com](http://www.lilletourism.com) ou dans les

OT de Tourcoing et Roubaix

## Balade Art déco du Grand Boulevard au Canal

*Découverte pédestre des somptueuses villas autour de la rue Ma Campagne et décryptage de l'influence de ce style artistique sur l'architecture tourquennoise des années 1930.*

**Vendredi 2 et 23 avril à 16h (1h30)**

**Samedi 3 et 24 avril à 14h30 (1h30)**

**Vendredi 14 mai à 16h (1h30)**

**Samedi 15 mai à 14h30 (1h30)**

**Rdv :** arrêt de tramway « Ma Campagne » avenue de la Marne, Tourcoing

**Tarif :** gratuit. Réservation obligatoire au 03 20 26 89 03 ou sur

[accueil@tourcoing-tourisme.com](mailto:accueil@tourcoing-tourisme.com)

## L'Art déco dans le centre-ville de Tourcoing

*Ce parcours en autonomie (avec carte interactive) vous emmène à la découverte de l'architecture Art Déco. Arpentez les rues de Tourcoing et apprenez-en plus sur ce style unique de l'entre-deux guerres : motifs, formes, ...*

**Où :** <http://www.tourcoing-tourisme.com/brochure/circuit%20art%20deco%20centre%20ville.pdf> ; <http://www.tourcoing-tourisme.com/circuits-decouvertes.asp>

1 - Immeuble Les Arcades © Emmanuel Ducoulombier  
2 - Vitrail Villa Paula © Sébastien Jarry



# LE BANAD



Le Printemps de l'Art déco, dans une volonté de valoriser toujours plus largement le patrimoine Art déco, poursuit en 2021 son partenariat avec le BANAD Festival.

Le Brussels Art Nouveau & Art Deco (BANAD) est un événement annuel mettant en valeur le patrimoine Art nouveau et Art déco dans la Région de Bruxelles-Capitale. Du 22 mai au 6 juin, ce festival, à environ deux heures du Nord de la France, offre une occasion unique de découvrir des chefs-d'œuvre réalisés par les architectes emblématiques des deux mouvements. Les portes des immeubles signés Victor Horta, Raphaël Delville, Henri Jacobs et Michel Polack, s'ouvrent devant vos yeux ! Parcours urbains, expositions, conférences ou visites guidées d'intérieurs privés exceptionnels sont au programme de ce festival unique en Europe.

**Infos et réservations :** [www.banad.brussels](http://www.banad.brussels)

[infos@explore.brussels](mailto:infos@explore.brussels) - +32 (0)2 319 50 01

**Organisateur :** Explore.Brussels

EXPLORE  
BRUSSELS



- 1 - Villa Empain © Explore Brussels/Sophie Voituren
- 2 - Villa Empain © Explore Brussels/Sophie Voituren
- 3 - Hôtel Haerens © Explore Brussels/Sophie Voituren

# RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

## Albert - Pays du Coquelicot

9 rue Gambetta, 80300 Albert  
03 22 75 16 42 / [officedetourisme@paysducoquelicot.com](mailto:officedetourisme@paysducoquelicot.com)  
[tourisme-paysducoquelicot.com/](http://tourisme-paysducoquelicot.com/)  
f : @paysducoquelicot  
@ : @tourismecoquelicot

## Amiens Métropole

Amiens, Métropole d'art et d'histoire  
Hôtel de Ville - BP 2720  
80027 AMIENS Cedex 1  
03 22 22 58 90 / [patrimoine@amiens-metropole.com](mailto:patrimoine@amiens-metropole.com)  
[Amiens.fr/patrimoine](http://Amiens.fr/patrimoine)  
f : @AmiensMetropoleArtHistoire  
Billetterie : [bit.ly/resaAMAH](http://bit.ly/resaAMAH)

## Office de Tourisme Arras Pays d'Artois

Hôtel de Ville - Place des Héros  
BP 40049 62001 Arras cedex  
03 21 51 26 95 / [contact@arraspaysdartois.com](mailto:contact@arraspaysdartois.com)  
[arraspaysdartois.com](http://arraspaysdartois.com)  
f : @arraspaysdartois  
@ : @officedetourismearras

## Office de tourisme de Béthune-Bruay

3 rue Aristide Briand à Béthune  
OU 4 place Roger Salengro à Lillers  
03 21 52 50 00 OU 03 21 25 26 71  
[tourisme-bethune-bruay.fr](http://tourisme-bethune-bruay.fr)  
f : @BethuneBruayTourisme  
@ : @bethunebruay  
Billetterie : [tourisme-bethune-bruay.fr](http://tourisme-bethune-bruay.fr)

## Boulogne-sur-Mer - Ville d'Art et d'Histoire

Villa Huguet, 115 boulevard Eurvin  
62200 Boulogne-sur-Mer  
03 91 90 02 95 / [patrimoine@ville-boulogne-sur-mer.fr](mailto:patrimoine@ville-boulogne-sur-mer.fr)  
[ville-boulogne-sur-mer.fr](http://ville-boulogne-sur-mer.fr)  
f : @ville.boulognesurmer

## Cambrésis

48 rue Henri de Lubac, 59400 CAMBRAI  
03 27 78 36 15 / [contact@tourisme-cambresis.fr](mailto:contact@tourisme-cambresis.fr)  
[tourisme-cambresis.fr](http://tourisme-cambresis.fr)  
f : @cambraitourisme  
@ : @VAHCambrai  
Billetterie : [billetterie.tourisme-cambresis.fr/](http://billetterie.tourisme-cambresis.fr/)

## Douaisis Tourisme

70 Place d'Armes, 59500 Douai  
03 27 88 26 79 / [contact@douaisis-tourisme.fr](mailto:contact@douaisis-tourisme.fr)  
[douaisis-tourisme.fr/lessentiel/suivez-le-guide/visites-decouvertes-autour-de-lart-deco/](http://douaisis-tourisme.fr/lessentiel/suivez-le-guide/visites-decouvertes-autour-de-lart-deco/)  
f : @douaiandco  
@ : @douaisistourisme  
Billetterie : [reservation.douaisis-tourisme.fr/](http://reservation.douaisis-tourisme.fr/)

## Ville de Lambersart

Mairie, 19 avenue Clemenceau 59130 Lambersart  
03 20 08 44 44 / [patrimoine@ville-lambersart.fr](mailto:patrimoine@ville-lambersart.fr)  
[lambersart.fr](http://lambersart.fr)  
f @ @ : @VilleLambersart

## Office de tourisme de Lens-Liévin

16, Place Jean Jaurès 62300 LENS  
03 21 67 66 66 / [info@tourisme-lenslievin.fr](mailto:info@tourisme-lenslievin.fr)  
[tourisme-lenslievin.fr/](http://tourisme-lenslievin.fr/)  
f : @LensLievinTourisme  
@ : @LensLiévinTourisme  
@ : @LensTourisme

## Syndicat Mixte Pays Picard - Vallées de l'Oise et de l'Ailette

10 rue Jean Monnet, 02300 CHAUNY  
03 75 30 00 21 / 06 47 50 76 12 /  
[developpement@coeurdepicard.com](mailto:developpement@coeurdepicard.com) /  
[coeurdepicard.com](http://coeurdepicard.com)  
f : @coeurdepicard  
@ : @coeurdepicard

## Office de tourisme de Roubaix

3 rue du Chemin de Fer, 59100 Roubaix  
03 20 65 31 90 / [contact@roubaixtourisme.com](mailto:contact@roubaixtourisme.com)  
[roubaixtourisme.com](http://roubaixtourisme.com)  
f @ : @lloverbx

## Office de tourisme Sambre-Avesnois

Porte de Mons, Place Vauban, 59600 Maubeuge  
03 27 62 11 93 / [tourisme.maubeuge@gmail.com](mailto:tourisme.maubeuge@gmail.com)  
[partagetonsecre.com](http://partagetonsecre.com)  
f : @MaubeugeTourisme  
@ : @tonsecretmaubeugeois

## Santerre Haute Somme

PETR Cœur des Hauts-de-France  
7 rue des chanoines, 80200 Péronne  
0364761103  
[coeurdeshautsdefrance.fr](http://coeurdeshautsdefrance.fr)  
f : @petrcoeurdeshautsdefrance  
@ : @patrimoine\_santerrehautesomme

## Saint-Quentin - Ville d'Art et d'Histoire

Direction du Patrimoine 03 23 63 68 20  
Réservations Office de Tourisme : 03 23 67 05 00  
3 rue Émile Zola, 02100 Saint-Quentin  
[saint-quentin-tourisme.fr](http://saint-quentin-tourisme.fr)  
f : @lePatrimoineDeSaintQuentin

## Office de tourisme de Tourcoing

9 rue de Tournai, 59200 Tourcoing  
03 20 26 89 03 / [accueil@tourcoing-tourisme.com](mailto:accueil@tourcoing-tourisme.com)  
[tourcoing-tourisme.com](http://tourcoing-tourisme.com)  
f : @TourcoingTourisme



## REMERCIEMENTS ET PARTICIPATION

La Région Hauts-de-France , Amiens Métropole, Centre d'art Saint-Germain, Galeries Lafayette, Villes de Béthune, Bruay-La-Buissière, Haillicourt, Isbergues, Lillers, chambres d'hôtes La ferme Les Caperies, ateliers verriers Mailloche and Co et Verra Carlotta, compagnie de théâtre Les Artisans, association Mémoire et traditions en Bas Pays, Ville de Cambrai, service Ville d'art et d'histoire de Cambrai, Ville de Caudry, Musée des Dentelles et Broderies de Caudry, Radio BLC Caudry, Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les villes de Lens, Liévin, Avion, Sains-en-Gohelle, Souchez, Aix-Noulette, Vimy, Ablain-Saint-Nazaire, Université d'Artois, SNCF, paroisses Notre-Dame-des-Collines d'Artois et Saint-Vincent de Bully-en-Gohelle, Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin, Service culturel de la Communauté de communes Picardie des Châteaux, Service culturel de la Ville de Tergnier, Association Art Déco et Compagnie de Chauny, Office de tourisme Cœur de Picard, Mme Gaetane Fondement, M. Éric Boutigny, Mme Gaëlle Champion et Mme Claire Mégevand, Ville de Roubaix VAH, la Villa Cavrois - Centre des Monuments Nationaux, la Médiathèque La Grand Plage, Musée La Piscine, Ateliers Jouret, Archives Nationales du Monde du Travail, Mairie de Maubeuge, Saint-Vaast, paroisse Notre-Dame de l'Espérance en Artois, Service de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de la Région Haut-de-France, M. et Mme TOPART DE MORIAME, l'Association Églises Ouvertes Nord de France, Clémentine VAZE, Éloïse PONTUS et Laurent ROSE.

Conception graphique : Cribier Abel, Boutillier Emmanuel, Simonin Marine





OBJET

ENSEIGNEMENT -  
Carte scolaire 2021-  
2022.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Vu la circulaire N° 2003-104 du 03 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré qui prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classe ;

Vu les mesures de carte scolaire décidées lors du Comité Technique spécial Départemental du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

Vu les mesures de carte scolaire décidées lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 9 février 2021 ;

Considérant que l'éducation est une priorité pour la Ville de Saint-Quentin et qu'il est important d'avoir un bon niveau d'éducation pour les enfants ;

Considérant que la ville s'engage dans de nombreux dispositifs éducatifs ;

Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur, Monsieur le Directeur Académique demande que le Conseil municipal soit informé de ces mesures

et émette un avis ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les mesures suivantes :

Fermetures de postes :

- école élémentaire Robert Schuman : fermeture d'un poste ;
- école primaire Ferdinand Buisson : fermeture de deux postes ;
- école primaire Aubryet – Desjardins : fermeture d'un poste ;
- école primaire Camille Desmoulins : fermeture d'un poste.

Ouvertures de postes :

- école maternelle Robert Schuman : ouverture d'un poste ;
- école primaire des Girondins : ouverture d'un poste.

Transfert de poste :

- de l'école primaire des Girondins à l'école élémentaire Robert Schuman : transfert d'un poste d'Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le transfert et l'ouverture des postes ;

2°) de formuler un avis défavorable quant aux décisions des cinq fermetures de postes.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52957-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

OBJET

PERSONNEL -  
Modalités de  
paiement des  
personnels mobilisés  
pour la tenue des  
bureaux de vote aux  
élections politiques.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Pour la préparation et la tenue des élections départementales et régionales de 2021, il est indispensable de faire appel à des intervenants extérieurs.

Par conséquent, considérant qu'il s'agit d'une mission ponctuelle, il convient de créer des emplois de vacataires dans les conditions suivantes :

- des emplois de secrétaire, dans la limite de 50 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 22,73 €, dans la limite d'un montant de 318,22 € brut ;
- des emplois de chargés de l'encadrement, dans la limite de 10 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 25,98 €, dans la limite d'un montant de 363,72 € brut ;
- des emplois de chargés de la réception et centralisation des procès-verbaux, dans la limite de 20 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 22,73 € brut, dans la limite d'un montant de 90,92 euros brut ;

- des emplois de chargés de l'encadrement des opérations de centralisation des procès-verbaux, dans la limite de 10 emplois, rémunérés sur la base d'un taux horaire brut de 25,98 €, dans la limite d'un montant de 103,92 euros brut.

- des emplois de chargés de la préparation du scrutin, le jour précédant l'élection, dans la limite de 2 emplois, rémunérés sur la base du taux horaire brut de 18,75 €, dans la limite d'un montant de 150 € brut.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au présent rapport.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52745-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

OBJET

PERSONNEL -  
Crise sanitaire Covid  
19 - Rémunération  
d'intervenants.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEWICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid 19, il convient d'être particulièrement attentif quant à l'accompagnement de la population. En complément de la mobilisation des agents, il est donc nécessaire de mettre en place des actions à caractère ponctuel en vue de renforcer la solidarité à l'égard des populations les plus vulnérables.

Il est donc proposé de créer des emplois de vacataires du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2021, qui pourraient être mobilisés en tant que de besoin, dans la limite de 40 emplois. Leur rémunération horaire brute serait fixée à 15 €.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52943-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021  
Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

OBJET

PERSONNEL -  
Missions d'assistance  
et conseil à maîtrise  
d'œuvre -  
Rémunération des  
intervenants.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Afin d'assurer des missions ponctuelles d'assistance technique et de conseil à maîtrise d'œuvre, il y a lieu de recourir occasionnellement à un spécialiste en ingénierie technique, jusqu'au 31 décembre 2021.

Au regard des besoins variables et compte tenu du niveau d'expertise et d'expérience professionnelle requis, il est proposé de créer un emploi de vacataire pour l'exercice de cette mission et de rémunérer cet emploi au taux horaire brut de 34€.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création d'un emploi de vacataire spécialiste en ingénierie technique dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.



Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53138-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

OBJET

PERSONNEL -  
Besoins occasionnels  
ou saisonniers.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Ainsi, dans le cadre de l'exposition "Le Grand Magasin", il convient de créer, pour la direction du Patrimoine, les postes suivants :

- 3 emplois d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 31 mai au 19 septembre 2021, rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

Cette base de rémunération est susceptible de variation en cas de revalorisation générale des traitements ou par ajout de points d'indice.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de créer, dans les conditions précitées, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels ;

2°) de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire suivante :

Grade	Echelon	Indice Brut	Indice Majoré
Adjoint d'animation	1 <sup>er</sup>	354	330

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-53136-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

OBJET

PERSONNEL -  
Modification du  
tableau des effectifs.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERJOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Suite au reclassement des fonctionnaires relevant des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes du grade d'éducateur de jeunes enfants dans le grade d'éducateur de jeunes enfants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient de créer les emplois suivants :

- 4 emplois d'éducateur de jeunes enfants.

Par ailleurs, afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 29 heures 30 hebdomadaires
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 9 heures hebdomadaires
- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 14 heures hebdomadaires.

En outre, afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 emploi non permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif afin d'exercer les fonctions de conseiller numérique.

Le dispositif Conseiller Numérique France Services est un projet initié et soutenu financièrement par l'Etat visant à démocratiser l'usage du numérique partout en France. Pour cela, des conseillers numériques sont recrutés dans les collectivités territoriales afin d'apprendre à tous les usages numériques et réduire ainsi les inégalités dans la maîtrise du numérique.

Dans ce cadre, le conseiller numérique France Services est recruté afin d'assurer les fonctions suivantes :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.),
- soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc,
- accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.).

Rattaché à la Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 2 ans, soit au terme correspondant à la fin de la convention signée entre la Banque des territoires et la collectivité.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire C1 du grade d'adjoint administratif et déterminée en prenant en compte, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- 1 emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine pour exercer les fonctions de chargé(e) du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine, il accompagne la direction dans l'élaboration et la mise en œuvre du label Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH), répondant aux objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la convention qui lie l'Etat à la Ville de Saint-Quentin.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- rédiger et élaborer le bilan décennal du label VPAH,
- établir et rédiger, aux côtés du Directeur, la convention de renouvellement

du label VPAH et des perspectives à venir en matière de politique patrimoniale,

- mener une réflexion autour du développement du label,
- travailler avec la Direction à la mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) VPAH : rédaction du Projet Scientifique et Culturel (PSC), suivi du chantier, programmation, ...,
- réaliser et suivre les subventions annuelles liées au label VPAH auprès de la DRAC des Hauts-de-France,
- créer des partenariats avec des structures locales, régionales ou nationales dans le cadre de la politique patrimoniale de la Ville et garantir le bon respect des droits et des devoirs de la convention liant l'Etat à la Ville de Saint-Quentin.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine.

Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Licence ou Mastère en Patrimoine Culturel. Il devra, notamment, maîtriser les dispositions du code du patrimoine et posséder une bonne connaissance du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 444 et 821 (grille d'attaché de conservation du patrimoine) ou sur la base d'un indice brut compris entre 593 et 1015 (grille d'attaché principal de conservation du patrimoine). Selon son grade, il percevrait également le régime indemnitaire correspondant.

- 1 emploi du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour exercer les fonctions de chargé(e) des actions jeune public.

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine, il met en œuvre une politique ambitieuse auprès du jeune public autour des patrimoines, des collections du musée des Beaux-Arts et des archives, dans une démarche transversale et cohérente.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- piloter, proposer et coordonner une programmation de visites guidées et d'ateliers à destination du public scolaire : réservations, gestion des plannings des guides conférenciers, interlocuteur avec l'Education Nationale, suivi de la plaquette de programmation, ...,
- mener des projets pédagogiques annuels avec l'ensemble des établissements scolaires de la Ville,
- animer les réunions de travail avec les guides conférenciers en lien avec le chargé de programmation,
- proposer une programmation à destination du jeune public hors temps scolaire (vacances scolaires, week-ends, etc.),
- proposer des actions à destination de la jeunesse à l'occasion des événements nationaux pilotés par la Direction (Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Nuit des Musées, Journées nationales de l'archéologie, etc.) ainsi que dans le cadre des grands projets de la Direction (Exposition Art déco, etc.),
- proposer de nouveaux outils de médiation à l'attention du jeune public et renforcer les outils existants,
- assurer une veille sur les appels à projets en lien avec le jeune public (C'est mon patrimoine, etc.).



Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Licence en Patrimoine Culturel. Il devra, notamment, posséder de solides connaissances en conservation du patrimoine et des institutions culturelles en générale ainsi que disposer d'une expérience réussie en matière de transmission du savoir.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille d'assistant de conservation) ou sur la base d'un indice brut compris entre 389 et 638 (grille d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe) ou sur la base d'un indice brut compris entre 446 et 707 (grille d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe). Selon son grade, il percevrait également le régime indemnitaire correspondant.

- 1 emploi du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour exercer les fonctions de chargé(e) du développement des projets patrimoniaux.

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine, il accompagne la Direction dans le suivi, la coordination et la mise en œuvre des grands projets patrimoniaux fixés dans le cadre de la mandature.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- coordonner et mettre en œuvre le projet du Centre Régional d'Interprétation de la Première Reconstruction : organiser et animer les réunions et comités de pilotage, fédérer les partenaires autour du projet, écrire le Projet Scientifique et Culturel (PSC) de l'établissement, rechercher des financements et solliciter des subventions, suivre le chantier et proposer une programmation,

- suivre et assister, en lien avec le chargé d'études documentaires, l'ensemble des comités de pilotage et réunions de chantiers relatifs aux opérations de fouilles archéologiques, aux grands projets urbains et paysagers de la Ville ainsi qu'au programme annuel et pluriannuel des restaurations du patrimoine bâti et des objets mobiliers,

- mettre en place des actions de valorisation, de sensibilisation et de rayonnement des projets patrimoniaux auprès des publics,

- coordonner les projets patrimoniaux développés par la Direction,

- rédiger des relevés de décisions, comptes rendus et établir des tableaux de bords pour l'ensemble des projets de la Direction et missions précitées.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau Licence en Patrimoine Culturel. Il devra, notamment, posséder une très bonne connaissance scientifique du patrimoine et maîtriser les dispositions du code du patrimoine.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille d'assistant de conservation) ou sur la base d'un indice brut compris entre 389 et 638 (grille d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe) ou sur la base d'un indice brut compris entre 446 et 707 (grille d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe). Selon son grade, il percevrait également le régime indemnitaire correspondant.

Enfin, suite à l'avis favorable émis par le comité technique du 5 février 2021, il convient de supprimer les emplois suivants, en lien avec les transferts de personnels effectués dans le cadre de l'acte 1 de la mutualisation :

- 5 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 7 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique
- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes de directeur territorial
- 1 poste de rédacteur
- 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'attaché
- 1 poste d'attaché hors classe
- 3 postes de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de technicien
- 1 poste de directeur général des services des communes de 40 à 80 000 habitants
- 2 postes de directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150 000 habitants
- 1 poste de directeur général des services techniques

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52913-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

VILLE DE  
SAINT-QUENTIN

OBJET

CONSEIL  
MUNICIPAL -  
Compte-rendu au  
Conseil Municipal  
des opérations  
effectuées par  
Madame le Maire en  
vertu de sa  
délégation.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/04/2021

Date d'affichage :  
23/04/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamilia MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,



  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52024-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 23 avril 2021

Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour accomplir les attributions définies dans ladite délibération pour la durée du mandat, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées à ce titre.

---

1. Attribution d'une concession funéraire de 15 ans au cimetière Nord n°354C (Décision en date du 05/01/2021).
2. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°45360 (Décision en date du 05/01/2021).
3. Etablissement d'un marché avec FINANCE CONSULT SAS / 2AU / TAYLOR WESSING, relatif à l'AMO pour le renouvellement de la procédure de mise à disposition de mobilier urbain de la Ville de Saint-Quentin et de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 05/01/2021).
4. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°45361 (Décision en date du 05/01/2021).
5. Etablissement d'une convention avec ARFOS, relative à la formation « Organisation de manifestations et règles pratiques du protocole » (Décision en date du 06/01/2021).
6. Etablissement d'une convention avec le cinéma CGR Saint-Quentin, relative à une carte annuelle éditée par le cinéma CGR de Saint-Quentin pour les adhérents à une ou plusieurs formules de la saison culturelle (Décision en date du 06/01/2021).
7. Etablissement d'une convention relative au projet Démos avec la Ville de Gauchy et l'ADAMA de 2020 à 2022 (Décision en date du 06/01/2021).
8. Etablissement d'une convention relative à l'atelier croquis animé le 28 janvier 2021 au musée des beaux-arts Antoine Lécuyer (Décision en date du 08/01/2021).
9. Etablissement d'une convention avec la société des amis du musée Antoine Lécuyer, relative aux interventions de la société des amis au musée des beaux-arts Antoine Lécuyer durant l'année 2021 (Décision en date du 08/01/2021).
10. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n°37344 (Décision en date du 08/01/2021).
11. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°45356 (Décision en date du 08/01/2021).
12. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°37937 (Décision en date du 08/01/2021).
13. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°37655 (Décision en date du 11/01/2021).
14. Création de tarifs pour la saison 2021-2022 de quatre spectacles à la salle du Splendid (Décision en date du 11/01/2021).



15. Etablissement d'une convention avec Cap'Com, relative à la formation « Rencontres nationales du marketing et de l'identité des territoires » (Décision en date du 11/01/2021).
16. Etablissement d'un avenant à la convention en date du 4 décembre 2014 avec l'Université de Lorraine, relatif à la prolongation de l'accompagnement à la VAE (Décision en date du 11/01/2021).
17. Etablissement d'une convention avec l'association MultiCité, relative à la mise à disposition de l'ensemble immobilier, à usage de Centre Social, situé rue Paul Codos à Saint-Quentin (Décision en date du 11/01/2021).
18. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Sud n°45364 (Décision en date du 11/01/2021).
19. Attribution d'une concession funéraire de 50 au cimetière Nord n°28985 (Décision en date du 11/01/2021).
20. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Sud n°45359 (Décision en date du 11/01/2021).
21. Sollicitation d'une subvention pour la fourniture et la pose de deux centrales de traitement d'air à l'école Georges BACHY dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL 2021) (Décision en date du 12/01/2021).
22. Règlement d'une franchise contractuelle à TUPPIN MARY AUTOMOBILES SAINT-QUENTIN (Décision du 14/01/2021).
23. Règlement d'une prime d'assurances relative à la protection fonctionnelle des élus à SMACL Assurances (Décision du 14/01/2021).
24. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°45363 (Décision en date du 14/01/2021).
25. Etablissement d'une convention avec un psychologue clinicien, psychothérapeute, hypnothérapeute, relative à 5 heures d'intervention au titre de la prévention précoce au sein de la crèche familiale municipale sur la période de janvier à décembre 2021 (Décision en date du 14/01/2021).
26. Etablissement d'une convention avec un psychologue clinicien, psychothérapeute, hypnothérapeute, relative à 5 heures d'intervention au titre de la prévention précoce au sein de la halte-garderie municipale sur la période de janvier à décembre 2021 (Décision en date du 14/01/2021).
27. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°41113 (Décision en date du 14/01/2021).
28. Etablissement d'un contrat avec la société AFONE MONETICS pour la location d'un terminal de paiement par carte bancaire fixe sans contact au Centre Social Neuville (Décision en date du 19/01/2021).
29. Etablissement d'un contrat avec la société AFONE MONETICS pour la location d'un terminal de paiement par carte bancaire fixe sans contact au Centre Social Europe (Décision en date du 19/01/2021).
30. Etablissement d'un contrat avec la société AFONE MONETICS pour la location d'un terminal de paiement par carte bancaire fixe sans contact au Centre Social Artois Champagne (Décision en date du 19/01/2021).
31. Sollicitation d'une subvention pour le réaménagement du parvis de la Basilique de Saint-Quentin – Fouilles archéologiques (1<sup>ère</sup> tranche) dans le cadre de la Dotation de

- Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL 2021) (Décision en date du 19/01/2021).
32. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°45365 (Décision en date du 19/01/2021).
  33. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière Nord n°41670 (Décision en date du 19/01/2021).
  34. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°45366 (Décision en date du 19/01/2021).
  35. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Nord n°28552 (Décision en date du 19/01/2021).
  36. Etablissement d'une convention avec le CNAM, relative à la formation « Certificat de compétence – Manager de centre-ville (technique de commercialisation d'un territoire) » (Décision en date du 19/01/2021).
  37. Etablissement d'une convention avec France Médiation, relative à la formation « Maîtriser le positionnement et le cadre d'intervention du médiateur social » (Décision en date du 19/01/2021).
  38. Règlement d'honoraires à la société SCP Bernard DUBOIS et Florence DUBOIS (Décision en date du 19/01/2021).
  39. Règlement d'honoraires à la société SCP Bernard DUBOIS et Florence DUBOIS (Décision en date du 19/01/2021).
  40. Acceptation du remboursement effectué par MMA IARD SA concernant le sinistre survenu le 12 mai 2019 (Décision du 20/01/2021).
  41. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière La Tombelle n° 45292 (Décision en date du 20/01/2021).
  42. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n° 45367 (Décision en date du 20/01/2021).
  43. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n° 45368 (Décision en date du 20/01/2021).
  44. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n° 45371 (Décision en date du 22/01/2021).
  45. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière Nord n° 41425 (Décision en date du 22/01/2021).
  46. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Nord n° 45369 (Décision en date du 22/01/2021).
  47. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n° 45370 (Décision en date du 22/01/2021).
  48. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n° 28519 (Décision en date du 22/01/2021).
  49. Etablissement d'une convention avec PROMEO AFPI, relative à la formation « Habilitations électriques recyclage personnel électricien en haute tension » (Décision en date du 22/01/2021).
  50. Etablissement d'une convention avec PROMEO AFPI, relative à la formation « Habilitation électrique HOV » (Décision en date du 22/01/2021).

51. Etablissement d'un avenant au contrat avec Far Production, relatif à l'annulation du concert de « Dani » prévu le 4 décembre 2020 et reporté au vendredi 28 mai 2021 à la Manufacture (Décision en date du 22/01/2021).
52. Renouvellement de l'adhésion à l'association ADIAJ Formation pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
53. Renouvellement de l'adhésion à l'association AFIGESE pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
54. Renouvellement de l'adhésion à l'association ANDES pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
55. Renouvellement de l'adhésion à l'association ANDEV pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
56. Renouvellement de l'adhésion à l'Art Déco de France pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
57. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n° 45279 (Décision en date du 22/01/2021).
58. Etablissement d'une convention avec l'association 3,4 PROD relative à la résidence du groupe MASSTO les 25, 26 et 27 janvier à la Manufacture (Décision en date du 22/01/2021).
59. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
60. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Conservatoires de France pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
61. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Journalistes du Patrimoine pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
62. Renouvellement de l'adhésion au Guilde des Carillonneurs de France pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
63. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Maires du Département de l'Aisne pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
64. Renouvellement de l'adhésion à l'Association France Médiation pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
65. Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
66. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Vacances Ouvertes pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
67. Renouvellement de l'adhésion au Club des Utilisateurs Coriolis pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
68. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Europe Direct Picardie pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
69. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Membres de la Légion d'Honneur Décorés au Péril de Leur Vie pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
70. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Centre-Ville en Mouvement pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
71. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Le Patch pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).

72. Renouvellement de l'adhésion à la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
73. Renouvellement de l'adhésion à l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
74. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Départementale des Centres Sociaux de l'Aisne pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
75. Renouvellement de l'adhésion à Vivons en Forme anciennement Association Fédérons les Villes pour la Santé pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
76. Renouvellement de l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
77. Renouvellement de l'adhésion aux Villes de France anciennement la Fédération des Maires des Villes Moyennes pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
78. Renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2021 (Décision en date du 22/01/2021).
79. Etablissement d'un avenant avec la société ANA CUA, relatif à l'agencement de scénographie de l'exposition « Le Grand Magasin – Mode et Arts de vivre des Années 1920/1930 » (Décision en date du 22/01/2021).
80. Acceptation du remboursement effectué par SAS BEAC Assurances concernant le sinistre survenu le 10 décembre 2019 (Décision du 28/01/2021).
81. Sollicitation d'un financement pour la mise en place du Bus France Services (Décision en date du 28/01/2021).
82. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière Nord n°41403 (Décision en date du 28/01/2021).
83. Etablissement d'une convention avec l'Association Ethique et Toc, relative à la présentation de 15 créations musicales participatives à la crèche familiale municipale réparties sur l'année 2021 (Décision en date du 28/01/2021).
84. Etablissement d'une convention avec l'Association Ethique et Toc, relative à la présentation de 10 créations musicales participatives à la halte-garderie municipale réparties sur l'année 2021 (Décision en date du 28/01/2021).
85. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°45380 (Décision en date du 28/01/2021).
86. Attribution D'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n° 45379 (Décision en date du 28/01/2021).
87. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Nord n° 45377 (Décision en date du 28/01/2021).
88. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n° 45373 (Décision en date du 28/01/2021).
89. Etablissement de l'avenant 1, avec le groupement constitué, ayant pour mandataire la SAS WILMOTTE et Associés, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du parvis de la Basilique (Décision en date du 28/01/2021).
90. Etablissement d'un accord-cadre avec la société ESII, relatif à la Maintenance du progiciel ESIRIUS (Décision en date du 28/01/2021).
91. Sollicitation d'une subvention pour l'acquisition de six gilets pare-balles pour la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique dans le cadre du Fonds

Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR 2021)  
(Décision en date du 01/02/2021).

92. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°45277 (Décision en date du 01/02/2021).
93. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Nord n°30172 (Décision en date du 02/02/2021).
94. Etablissement d'un contrat de cession avec la Compagnie QUE MAS, relatif à la présentation du spectacle « Et on est toutes parties » le mardi 18 mai 2021 à la Manufacture (Décision en date du 02/02/2021).
95. Etablissement d'un contrat avec l'association Arche dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine du 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
96. Etablissement d'un contrat avec Rage Tour -Division de SARL Enrage Corporation, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
97. Etablissement d'un contrat dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
98. Etablissement d'un contrat avec l'association « La Mesnie des Frères d'armes de Saint Guinefort » dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
99. Etablissement d'un contrat avec la Baraterie en Arts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
100. Etablissement d'une convention de partenariat relative à la Résidence-Mission 2021 avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne (Décision en date du 05/02/2021).
101. Etablissement de l'avenant n°2 au contrat avec Valentin BOVE relatif au report de la date de livraison des coffrets en marqueterie de paille dans le cadre de l'exposition « Le Grand Magasin - mode et arts de vivre des années 20.30 » (Décision en date du 05/02/2021).
102. Etablissement d'un contrat avec La Compagnie des loups de Coucy dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
103. Etablissement d'un contrat avec GRCF « Les Animaux de R » dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
104. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière La Tombelle n° 45381 (Décision en date du 05/02/2021).
105. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n°45382 (Décision en date du 05/02/2021).
106. Etablissement d'un deuxième avenant au contrat de cession avec Scène et Public relatif au spectacle « Vipère au poing », initialement prévu les 16 et 17 novembre 2020 à la Scène Europe et reporté suite à la crise sanitaire aux 4 et 5 octobre 2021 à la Scène Europe (Décision en date du 05/02/2021).

107. Etablissement d'un avenant à la convention de résidence avec l'association Tête aux Pieds pour le programme de CLEA / Résidence-Mission à des fins artistiques et culturelles en 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
108. Etablissement d'un contrat avec la Compagnie Chevaleresque du Saint-Esprit dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 05/02/2021).
109. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière La Tombelle n°41726 (Décision en date du 05/02/2021).
110. Etablissement d'un contrat de consortium avec quatorze autres partenaires dans le cadre du projet européen ODALA placé sur le contrôle de l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux de l'Union Européenne (INEA) (Décision en date du 05/02/2021).
111. Etablissement d'un contrat avec la Société ENERIA relatif au contrat de maintenance du groupe électrogène diesel sur le site de l'espace Henry Dunant à Saint-Quentin (décision en date du 10/02/2021).
112. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°45382 (Décision en date du 10/02/2021).
113. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière Nord n°42853 (Décision en date du 10/02/2021).
114. Etablissement d'un contrat avec La Compagnie les Aventures du Grand Nord, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 10/02/2021).
115. Etablissement d'un contrat avec l'Association FABRICAE, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17, 18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 10/02/2021).
116. Annulation de la convention en date du 12 janvier 2021, passée avec CAP'COM, relative à la formation « Rencontres nationales du marketing et de l'identité des territoires » (Décision en date du 10/02/2021).
117. Etablissement d'une convention avec CAP'COM, relative à la formation « Rencontres nationales du marketing et de l'identité des territoires » (Décision en date du 10/02/2021).
118. Etablissement d'une convention avec un psychologue clinicien, psychothérapeute, hypnothérapeute, relative à l'analyse des pratiques professionnelles du personnel de la halte-garderie d'une durée de 10 heures (Décision en date du 10/02/2021).
119. Etablissement d'une convention avec un psychologue clinicien, psychothérapeute, hypnothérapeute, relative à l'analyse des pratiques professionnelles du personnel de la Crèche Familiale d'une durée de 9 heures (Décision en date du 10/02/2021).
120. Etablissement d'une convention avec TRANS-FAIRE, relative à la formation « Accompagnement en préparation physique et performance sportive » (Décision en date du 10/02/2021).
121. Règlement à la société d'avocats ANTONINI & ASSOCIES, au titre de ses honoraires (Décision en date du 10/02/2021).
122. Etablissement d'une convention avec un psychologue clinicien, psychothérapeute, relative à l'analyse des pratiques professionnelles du personnel de la Maison de la Petite Enfance d'une durée de 60 heures (Décision en date du 10/02/2021).



123. Etablissement d'un contrat avec « L'Antre du Scribe », dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine des 17,18 et 19 septembre 2021 (Décision en date du 11/02/2021).
124. Etablissement d'un contrat avec Les Chevaliers de la Montagne Couronnée, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les 17, 18, et 19 septembre 2021 (Décision en date du 11/02/2021).
125. Etablissement d'un contrat avec l'association Les Elysiks relatif à la captation du 6 février 2021, à la Scène Europe (Décision en date du 12/02/2021).
126. Etablissement d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet territoire ». Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
127. Etablissement d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'intervention et de versement de la subvention Fonds publics et territoires pour le fonctionnement des ludothèques. Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
128. Etablissement d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention de soutien aux formations, au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur BAFA et/ou au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur BAFD. Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
129. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » et l'évolution de la structuration du LAEP Youp'Blabla. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
130. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » aux Relais Assistants Maternels. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
131. Etablissement d'une convention avec Free Squad H dans le cadre d'un projet « une œuvre d'art collective par les quartiers » d'avril à mai 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
132. Etablissement d'une convention de partenariat avec l'association La Lune des Pirates Spectacles relative à la présentation des Auditions Inouïs du Printemps de Bourges – Picardie le jeudi 18 février 2021 à la Manufacture (Décision en date du 15/02/2021).
133. Etablissement d'un contrat de cession avec l'association Soy Création relatif à la présentation du spectacle « Songe à la douceur » du 16 février 2021 au Théâtre Jean Vilar (Décision en date du 15/02/2021).
134. Etablissement d'un contrat avec « Armutan » dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine du 18 au 20 septembre 2021 (Décision en date du 15/02/2021).
135. Etablissement d'une convention avec Paris 2024 Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le

Concédant concède au Licencié le film « La couleur de la Victoire » (Décision en date du 15/02/2021).

136. Remboursement de la réparation d'un pneu suite à un préjudice subi rue du 19 mars 1962 (Décision en date du 15/02/2021).
137. Règlement à la société d'avocats CARBONNIER LAMAZE RASLE & ASSOCIES, au titre de ses honoraires (Décision en date du 15/02/2021).
138. Modification n°2 du marché « Restructuration de l'Immeuble Le Casino en maison de service à la population de Saint-Quentin – lot 8 Menuiseries intérieures bois » avec la société NOUVELLE ALEXANDRE – Fourniture et pose d'un bloc porte pour le local groupe central et réalisation de cadres de frise sur les murs de la grande salle (Décision en date du 16/02/2021).
139. Renouvellement de l'adhésion à l'Art Déco de France pour l'année 2021 (Décision en date du 17/02/2021).
140. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Vacances Ouvertes pour l'année 2021 (Décision en date du 17/02/2021).
141. Etablissement d'un marché avec le cabinet Michel Klopfer, relatif à « Audit financier de la Ville de Saint-Quentin » (Décision en date du 17/02/2021).
142. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière LA TOMBELLE n°28000 (Décision en date du 18/02/2021).
143. Etablissement d'une convention avec AG Xperience – ANTIGANG Expérience, relative à la formation CQB « Fondamentaux et techniques de progression adaptés à un équipage réduit » (Décision en date du 18/02/2021).
144. Etablissement d'une convention avec AFPA Entreprises, relative à l'accompagnement d'une VAE en vue de l'obtention d'un titre professionnel (médiatrice sociale accès aux droits et services) (Décision en date du 18/02/2021).
145. Etablissement d'un avenant à la convention en date du 24 janvier 2020 avec EME relatif à la formation « VAE – Accompagnement rédaction livret 2 » au profit d'un agent (Décision en date du 18/02/2021).
146. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » et l'évolution de la structuration du LAEP Les p'tits Loupiots. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 18/02/2021).
147. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » pour les ALSH périscolaires. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 18/02/2021).
148. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » et l'évolution de la structuration du LAEP Kergomard. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 18/02/2021).
149. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » et l'évolution de la structuration du LAEP Les p'tits

- Bambins. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 18/02/2021).
150. Etablissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne en vue de définir les modalités d'attribution du « Bonus territoire CTG » aux ALSH extrascolaires. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 (Décision en date du 18/02/2021).
  151. Attribution d'une concession funéraire de 10 ans au cimetière Nord n°41689 (Décision en date du 18/02/2021).
  152. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière La Tombelle n°45386 (Décision en date du 18/02/2021).
  153. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°38843 (Décision en date du 18/02/2021).
  154. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n°36633 (Décision en date du 18/02/2021).
  155. Modification de la décision en date du 22 septembre 2020 concernant le concert des RABEATS pour lequel il y a lieu d'appliquer la date du 20 janvier 2022 (Décision en date du 18/02/2021).
  156. Modification de la décision en date du 09 mars 2020 concernant le spectacle Michaël GREGORIO pour lequel il y a lieu d'appliquer la date du 17 septembre 2021 (Décision en date du 18/02/2021).
  157. Conclusion d'un avenant au contrat de cession avec la Compagnie Anyone Else but You, relatif à la présentation du spectacle « L'homme qui prenait sa femme pour un chapeau », initialement prévu le jeudi 3 décembre 2020 à la Scène Europe, annulé suite à la crise sanitaire et remplacé par des interventions en milieu scolaire (Décision en date du 19/02/2021).
  158. Etablissement d'une convention de partenariat avec l'association OUZBAD, relative à la mise à disposition de la Manufacture pour la résidence de l'artiste « Na ! » du 22 au 26 février 2021 (Décision en date du 19/02/2021).
  159. Conclusion d'une convention de partenariat avec l'association NIS PROD, relative à la mise à disposition de la Manufacture dans le cadre de la résidence de l'artiste « Okala » les 8, 9 et 10 février 2021 à la Manufacture (Décision en date du 19/02/2021).
  160. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n° 45389 (Décision en date du 22/02/2021).
  161. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n° 28098 (Décision en date du 22/02/2021).
  162. Etablissement d'un contrat avec Logitourisme, dans le cadre du Printemps de l'Art Déco du 2 avril au 30 mai 2021 (Décision en date du 22/02/2021).
  163. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n° 45388 (Décision en date du 22/02/2021).
  164. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n° 37022 (Décision en date du 22/02/2021).
  165. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Sud n°45390 (Décision en date du 23/02/2021).

166. Attribution d'une concession funéraire de 30 ans au cimetière Nord n°45391 (Décision en date du 23/02/2021).
167. Attribution d'une concession funéraire de 50 ans au cimetière Nord n°24377 (Décision en date du 24/02/2021).
168. Modification de la décision du 15 janvier 2020. relative au spectacle « DAVE », application de la date du 20 février 2022 au Splendid (Décision en date du 24/02/2021).
169. Conclusion d'un bail de location meublé, relatif à l'hébergement de la compagnie Tête aux pieds du 22 au 26 février 2021 (Décision en date du 25/02/2021).
170. Etablissement d'une convention avec un médecin retraité, relative à la supervision médicale des vaccinations du Centre de vaccination municipal du Palais des Sports Pierre Ratte (Décision en date du 25/02/2021).
171. Etablissement d'une convention avec un médecin retraité, relative à la supervision médicale des vaccinations du Centre de vaccination municipal du Palais des Sports Pierre Ratte (Décision en date du 25/02/2021).

